

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 AVRIL 2014 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, convoqué le Conseil Municipal à se réunir en Mairie, en session ordinaire le 18 avril 2014, à 19 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour, je déclare ouverte la séance ordinaire de ce conseil municipal du 18 avril.

Je vous propose Maryse ALLARD pour être secrétaire lors de ce conseil municipal. Y a-t-il des objections ? S'il n'y en a pas, je vais proposer à Maryse ALLARD de faire l'appel.

**ETAIENT PRESENTS :**

*Philippe DUQUESNOY, Maire,*

*Dominique MOREL, Annick WITKOWSKI-BOS, Jean-François KALETA, Monique MULLEM, Jean-Pierre HAINAUT, Adjointes au Maire,*

*Maryse ALLARD, Sabbah YOUSFI, Anne-Catherine BONDOIS, Fabrice LALY, Nelly MOUTON, Dominique HUBER, Valérie PUSZKAREK, Carole GUIRADO, André GUELMENGER, Abdelhaq NEGGAZ, Fabrice GRUNERT, Jeanne HOUZIAUX, Marc DEBEIRE, Daniel DEPOORTER, Noëlle BUCZEK, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART, Conseillers municipaux.*

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

*Lydie WARCHALOWSKI, pouvoir à Dominique MOREL*

*Joachim GUFFROY, pouvoir à Annick BOS*

*Jean-Luc DAUCHY, pouvoir à Jeanne HOUZIAUX*

*Eric CAMBIER, pouvoir à Carole GUIRADO*

*Yvan DRUON, pouvoir à Jean-Marie FONTAINE.*

*Marianne THOMAS, pouvoir à Guy SAEYVOET*

*Monsieur le Président : Merci. Simplement avant de démarrer ce conseil, puisqu'il n'y aura pas de procès-verbal à valider, vous vous douter bien que, en une semaine, il n'y a pas eu le temps d'être fait, le procès-verbal vous sera proposé au prochain conseil, qui à mon avis se tiendra mi-juin. Avant de se consacrer au point n°1 de ce Conseil municipal et suite aux remarques qui ont été évoquées, par le public, lors du Conseil municipal précédent, je souhaiterais rappeler à certains auditeurs qu'ils sont tenus de respecter les règles de fonctionnement de l'institution et en particulier le silence. Non seulement parce que le règlement l'exige mais aussi par respect pour ceux qui, eux, veulent écouter. Cette chose dite, il y a eu des questions lors du précédent Conseil municipal, il y a eu des questions auxquelles vous n'avez pas toujours eu les réponses, et donc j'ai tenu à ce qu'il vous soit remis à chacun d'entre vous, les réponses à ces différentes questions. Vous les remettre en mains propres, ce jour. Là, je pense que tout le monde a ses copies et je vais demander à Dominique MOREL de pouvoir vous les expliciter et peut-être répondre à une éventuelle question.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président, je voudrais avant tout revenir sur la délibération fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ainsi que des conseillers délégués. Nous vous avons remis sur table l'ensemble des explications et je remercie Monsieur FONTAINE de me permettre de donner les coûts annuels aujourd'hui. Concernant notre commune, et du fait que nous percevons la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, le taux maximum est de 90 % de l'indice 1015 pour le Maire et de 33 % pour les Adjointes. Du fait du Chef lieu de canton, le Maire et les Adjointes peuvent prétendre à une majoration de 15 % du montant de l'indice 1015 à 65 %. De ces faits les montants maximaux sont de 3.791,95 € pour le Maire et 1.411,29 € pour les Adjointes en brut mensuel. Ce qui nous fait 16.493,56 € comme enveloppe maximum en brut mensuel. Lors de la séance du 11 avril, il vous a été proposé de*

délibérer sur un montant brut mensuel de 2.670,75 € pour le Maire et 1.140,44 € pour les Adjointes et 228,08 € pour les Conseillers délégués, soit un montant mensuel de 12.250,35 €. Ce qui correspond à 75 % de l'enveloppe. Je profite de cet ajustement pour vous donner les coûts réels pour la collectivité en prenant en compte les charges. Pour cette année 2014, le montant sera de 170.865,48 €. Pour 2008, il était de 185.071,56 €. A regarder par rapport à 2007 qui était de 259.520,04 €. Soit 2008 par rapport à 2007, moins 29 %. 2014 par rapport à 2007, moins 34 %. J'en ai fini pour ce point là.

Monsieur le Président : Y a-t-il des remarques ? Est-ce que cela répond à vos interrogations du Conseil précédent ?

Jean-Marie FONTAINE : Alors, soit on demande une interruption de séance pour étudier les documents, soit on se propose d'en faire la remarque à la présentation du bilan au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Président : Et bien, ce sera au prochain Conseil municipal, parce que là ce n'est juste qu'une information. C'est une réponse à votre question du Conseil précédent. S'il y a des remarques par rapport à ce document, vous nous les fournirez bien entendu au prochain Conseil. Le point suivant peut-être Monsieur MOREL ?

Dominique MOREL : Alors, un des points qui a été évoqués aussi, était le point de la salle des sports et de ses abords. Aujourd'hui nous avons engagé les travaux sur l'ensemble du complexe Bouthemey, de l'Avenue Barbusse au Chemin Valois. Sur la partie abord de la salle des sports, le montant des travaux, voirie d'accès, abords ainsi que les parkings, le montant des travaux est de 1.150.000 € HT. Pour mémoire la CAO s'était réunie pour valider un avenant de maîtrise d'œuvre le 22 mai 2013 sur ces mêmes travaux. Voir aussi, Conseil municipal de ce même 22 mai 2013.

Monsieur le Président : Les comptes rendus, puisque vous ne les avez pas toujours des Conseils municipaux précédents sont aussi à votre disposition si vous le souhaitez, en version informatique, c'est sans doute beaucoup plus simple. Point suivant.

Dominique MOREL : Pour cette même salle, vous avez aussi demandé les coûts de fonctionnement. Notre évaluation, en prenant en compte le type de construction, haute norme environnementale, l'utilisation sur ces différentes surfaces, nous amène à un montant de 60.000 € annuel.

Monsieur le Président : 60.000 € étant le prix le plus bas que nous coûte la salle actuelle de volley ball. Le montant le plus faible. Sachez que la construction de cette nouvelle salle sera avec des matériaux de haute qualité environnementale et que, une économie réelle sera faite sur les frais de fonctionnement. Autre point ?

Dominique MOREL : Il s'agissait donc des 11 ratios. Vous avez trouvé sur table les graphes des ratios de 1 à 6 en €. Je rappelle que le ratio 1 c'est les dépenses réelles de fonctionnement sur la population. Le ratio 2, c'est le produit des impositions directes sur la population. Le ratio 3, c'est les recettes de fonctionnement sur la population. Le ratio 4, c'est les dépenses d'équipement brutes sur la population. Le ratio 5, c'est la dette sur la population. Le ratio 6, c'est la DGF sur la population. Et les graphes pour les ratios 7 à 11, en pourcent. Je rappelle que le ratio 8 est seulement calculé pour les communes n'appartenant pas à une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. On vous a aussi transmis, l'ensemble des valeurs des ratios pour 2013. Alors, à votre question sur les valeurs du MINEFI, j'ai examiné les définitions des rubriques.

Monsieur le Président : MINEFI, précise un peu ce que ca veut dire.

*Dominique MOREL : C'est le Ministère des Finances. Sur le MINEFI on parle de charges de fonctionnement pour le ratio 1. Le Code des collectivités territoriales dit : dépenses réelles de fonctionnement conformément au décret 2005-1661 du 27 décembre 2005. Donc d'un côté dépenses réelles et recettes réelles, de l'autre, produits et charges. Je vous invite donc à voir avec le MINEFI, pour notre part, nous sommes conformes au Code général des collectivités territoriales.*

*Monsieur le Président : Une précision. Tout ce que nous vous donnons lors du débat d'orientations budgétaires est largement supérieur au minimal qui nous est imposé par le Ministère des Finances. Voilà donc, si vous avez des remarques et bien vous nous les communiquerez avant le prochain Conseil municipal, et bien entendu, nous y répondrons. Donc, je vous propose de passer au point 1 qui est le Compte administratif du budget général. Et pour cela, je vais céder ma place à Dominique MOREL qui va vous présenter ce compte administratif. Il est vrai que normalement, c'est la première personne qui succède le Maire dans l'ordre du tableau, qui est Lydie WARCHALOWSKI. Lydie étant actuellement absente, et bien le suivant est Dominique MOREL. Ce qui me permet de vous dire aussi que nous vous fournirons dans la foulée, la liste des adjoints et des différentes délégations attenantes à ces adjoints ainsi que les 12 délégués et leurs missions. Nous vous les donnerons avant la fin de ce Conseil municipal. Je passe la parole donc à Dominique MOREL, qui va vous présenter ce compte administratif et puis, je vous prie de m'excuser, comme je l'ai fait depuis 6 ans, céder ma place et puis, moi, allez me reposer un peu pendant ce temps là.*

*Monsieur le Président quitte la salle.*

*Dominique MOREL : Et bien écoutez, merci Monsieur le Président, même si vous ne m'entendez plus. Le point 1 c'est le Compte administratif du budget général.*

## **1 COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET GENERAL**

*Dominique MOREL : L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient le 31 décembre de l'année n+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif rapproche les prévisions aux autorisations inscrites au budget, au niveau des chapitres ou des articles selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif. Des réalisations effectives en dépenses, mandats ou en recettes, titres. Il présente les résultats comptables de l'exercice et soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'Assemblée délibérante qui arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

Le compte administratif 2013 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat N-1	Total
Dépenses	20 367 166.11	14 167 011.20		14 167 011.20
Recettes	20 367 166.11	17 073 334.99	4 733 577.11	21 806 912.10
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		<b>2 906 323.79</b>		<b>7 639 900.90</b>
<hr/>				
Section d'investissement				
Dépenses	17 180 165.34	7 262 739.80	2 709 889.26	9 972 629.06
Recettes	17 180 165.34	7 380 855.40		7 380 855.40
<b>Résultat section d'investissement</b>		<b>118 115.60</b>		<b>2 591 773.66</b>

**La dette**

Au 31 décembre 2013, l'encours s'établit à 9 190 324.91 € soit 738 € par habitant (population DGF 2013 - 12451 habitants)

Le montant des annuités s'élève à 1 276 058.15 €, soit :

-	<b>Capital : 901 680.02 €</b>
-	<b>Intérêts : 374 378.13 €</b>

**Examen de la section de fonctionnement****A- Dépenses**

Elles s'élèvent à 14 167 011.20 € réparties comme suit :

✓ Dépenses réelles	12 857 905.21 €
✓ Dépenses d'ordre	1 309 105.99 €

*Dont 821 461.16 € liées aux opérations patrimoniales*

*Dont 487 644.83 de dotations aux amortissements*

Par rapport à 2012, les dépenses de fonctionnement diminuent de 3.25 %. Elles représentent 1 032.68 € par habitant.

Libellé	Prévision 2013	Réalisé		Variation
		2013	2012	
Charges à caractère général	4 288 456.00	3 609 636.95	3 683 247.52	-1.99%
Frais de personnel	7 692 000.00	7 583 850.96	7 453 580.43	1.74 %
Frais de gestion	1 315 553.00	1 234 925.78	1 316 586.60	-6.20 %
Charges financières	492 419.00	386 999.04	321 734.61	20.28 %
Charges exceptionnelles	227 882.00	42 492.48	916 060.40	

Ratio personnel : 58.98 % des dépenses réelles de fonctionnement

I – détail des charges à caractère général par service

Service	2013	2012
Administration générale	438 041.03	437 550.43
Informatique	44 513.72	62 128.65
Communication	85 943.54	74 539.90
culture	132 464.50	135 971.23
<i>cinéma – intégré B. général</i>	<i>76 687.56</i>	<i>108 582.68</i>
<i>Maison des Claquots – intégré BG</i>	<i>6 632.22</i>	<i>7 735.86</i>
Affaires scolaires	315 782.28	342 904.43
Jeunesse	501 747.88	462 384.49
Sport	636 673.52	816 222.02
Services techniques	503 198.45	439 047.44
Service urbanisme	386 023.58	498 908.65
Service bâtiment	241 889.35	237 246.52
Sécurité	84 996.80	70 457.95
Police municipale	18 383.75	19 627.95
Politique ville	7 468.53	1 492.22
Economique	15 215.05	12 778.33

II – Charges de gestion courante

Libellé	2013	2012
Indemnités Maire et Adjoint	172 862.98	175 764.23
Subvention au CCAS	521 500.00	425 000.00
Subvention aux associations	538 265.80	684 763.92
Redevances scolaires	2 297.00	4 820.00
Subvention SIGDEC	Compétence reprise par la CALL	25 534.00
Autres	0.00	704.45

III – Charges financières	
Intérêts de la dette	347 378.13
Contrepassation des ICNE	39 620.91

#### IV – Charges exceptionnelles

Libellé	2013	2012
Bourses et prix	5 867.30	6 454.03
Participation budgets annexes	0.00	741 285.00
Autres titres annulés – intérêts moratoires	1 433.43	129 194.31
Ilot Dauthieu	35 191.75	39 127.06

#### B – Recettes

Elles s'élèvent à 17 073 334.99 et comprennent

- ✓ Les recettes réelles pour 17 063 379.03 €
- ✓ Les recettes d'ordre pour 9 955.96 €, liées aux cessions et reprise sur amortissement ;

Elles ont progressé de 2.95 %

Elles représentent 1 370.44 par habitant

Libellé	Prévision 2013	Réalisé	
		2013	2012
Atténuation de charges (salaires)	455 000.00	562 204.81	704 266.30
Produits de service, domaine	425 000.00	523 536.59	470 568.21
Impôts et taxes	10 416 835.00	10 624 429.74	10 640 511.62
Dotations – participations	4 257 625.00	4 427 092.84	4 239 398.65
Autres produits de gestion courante	70 000.00	91 483.93	76 647.51
Produits financiers	0.00	5.10	6.10
Produits exceptionnels	7 719.00	834 626.02	513 193.46

#### I – Fiscalité

Pour rappel les taux d'imposition n'ont pas augmenté et sont fixés comme suit

- Taxe d'habitation 9.97 %
- Foncier bâti 27.91 %
- Foncier non bâti 89.79 %

#### II – Dotations

Dotations	2013	2012	Variation
D.G.F.	2 174 782.00	2 241 854.00	-2.99 %
D.S.U.	1 685 284.00	1 494 567.00	12.76%

#### III – les Produits des services

Activités	2013	2012
CLSH	74 160.36	69 313.73
CAJ	13 594.88	10 893.00
Camps itinérants	0.00	3 631.00
Colonie	20 990.95	9 192.00
Cantine	157 946.67	162 624.69
Garderie	20 478.66	21 436.73
Classe de découverte	3 546.00	2 944.00
Piscine	177 025.80	144 553.55
Bibliothèque	713.80	757.48
Ecole de musique	1 091.00	2 402.00
Théâtre	480.00	640.00
Cinéma	23 857.90	37 467.00
Maison des Claquots	7 330.00	5 533.00
Concession – case columbarium	11 290.70	11 900.65

#### C – Ratios

	Millier €	€/habitant
--	-----------	------------

Total recettes réelles de fonctionnement	17 063	1 370.44
Dont fiscalité	4 142	332.70
Dont autres impôts et taxes	6 282	504.54
DGF	2 174	174.66
DSU	1 685	135.35
Total dépenses réelles de fonctionnement	12 857	1 032.68
Charges de personnel	7 583	609.09
Charges financières	386	31.08
Subvention aux associations	538	43.23

### **Examen de la section d'investissement**

#### A – Dépenses

Elles s'élèvent à 7 262 739.80 € dont 9 955.96€ de dépenses d'ordre liées aux cessions (8 745.76 €) et aux reprises d'amortissement (1 210.20 €), ainsi qu'aux mouvements compte frais d'étude vers le compte de travaux pour 143 748.11 €.

Les principales dépenses d'équipement concernent pour les plus importantes:

Les frais d'étude (CCAS - médiathèque – école Langevin	235 704.61
Dépose de la passerelle du bois de Florimond	358 578.74
Travaux aux écoles	917 791.60
Matériel pour Numérisation du cinéma	104 494.04
Travaux numérisation du Prévert	13 365.30
Travaux de voirie	926 020.21
Acquisition de véhicule	10 782.66
Acquisition de mobilier – affaires scolaires et divers -	32 038.67
Acquisition de matériel (Salle Bigotte – matériel illumination – matériel service communication – matériel piscine – Police municipale	139 444.80
Travaux Cité d'Artois	801 647.43
Travaux divers (CCAS – Brochet Harnésien – Musée Municipal)	2 292 300.41

#### B – Les recettes

Elles s'élèvent à 7 380 855.40 € dont 1 452 854.10 de recettes d'ordre

Les recettes d'ordre sont réparties en :

*Opérations patrimoniales* (transfert frais étude au compte travaux pour un montant de 143 748.11€)

*Opérations de transfert entre sections :*

- Amortissement : 487 644.83
- Liées aux cessions : 821 461.16 €

Les recettes réelles les plus importantes concernent

- DETR 152 880.21€
- Subvention FEDER pour le musée 99 657.75€
- Subvention régionale ccas - solde MIC 512 585.22€
- Produit des amendes de police 27 288.00 €
- Location vente garages rue Virel 6 720.00 €
- Fonds de compensation de la TVA 445 059.96 €
- Taxe locale d'équipement 46 245.37 €
- Subvention GIRZOM cité d'Artois 291 200.00 €
- Affectation du résultat 2 339 018.23 €
- - Emprunt 2 000 000.00 €

*Dominique MOREL : Si vous avez des questions ? Allez-y Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je vais revenir sur la dette par habitant. On vous avait fourni un*

graphique rectificatif en indiquant que le ratio 5 en 2013 est de 738 € par habitant et vous êtes bien conforme aux sources du Ministère des Finances, sur cela ? Par contre au niveau des ratios précédents des années précédentes, là encore je ne retrouve pas les ratios indiqués et en fait la courbe n'est pas dans le même sens, celle que moi j'obtiens, par rapport à celle que vous obtenez. Donc, certes, vous dites que les chiffres du Ministère des Finances sont inexacts, mais ces chiffres du Ministère des Finances sont quand même remontés, je pense, par la ville et également par la trésorerie, donc je pense qu'on peut quand même en tenir compte. Deuxième ratio sur lequel je ne suis pas, non plus, en accord avec vous, c'est sur les dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Où même chose, j'ai une courbe, si je prends ce que vous annoncez, qui est inverse, qui ne va pas en descendant, mais qui va en montant, j'ai donc une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement et j'ai donc une augmentation de l'encours de la dette. En page 8, sur le ratio personnel, vous annoncez un ratio à 58,98 %. Je rappelle que le ratio était de 48,42 en 2012 et qu'il était de 53 % pour les villes de la même strate démographique. On passe donc de 48,42 en 2012 à 58,98, ce qui est quand même une augmentation conséquente. Concernant le point suivant sur les charges de gestion courante, les subventions aux associations, on constate une diminution de 21,39 % de subventions aux associations entre 2012 et 2013. Est-ce que vous pourriez, quand j'en aurai terminé, éventuellement nous fournir l'explication de cette diminution de près de 22 %. Et concernant les travaux divers en page 9, CCAS, Brochet Harnésien et Musée municipal, est-ce que vous pourrez nous donner le détail des 2.292.300 € ? Je vous en remercie.

*Dominique MOREL :* Je vais vous répondre en partie Monsieur FONTAINE. Alors, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous, on prend des recettes réelles et des dépenses réelles. Or, le MINEFI prend des produits et des charges. Nous, nous appliquons le décret que je vous ai transmis. Je vous demande de bien voir avec eux, mais nous nos ratios sont conformes. Voilà pour la réponse concernant ces ratios. Concernant les travaux CCAS, Brochet, je m'attendais bien entendu à une question de votre part. Alors, au niveau du CCAS, le montant du marché bâtiment est de 940.601 €. Sur cette somme, nous avons eu 635.000 € de subventions du Conseil Régional. Alors comme vous avez pu le remarquer aussi, nous avons réaménagé l'ensemble de cette zone, le parvis du CCAS mais aussi donc, le parvis de la salle Mimoun. Nous avons sécurisé tout l'ensemble, ce qui nous fait pour l'ensemble des travaux de ce site un montant de 1.605.000,6 €. Je voudrais quand même vous rappeler que l'ensemble de ces sommes, ces éléments, vous sont transmis à chaque fois dans les articles L 2122-22. Concernant la réhabilitation du bâtiment, travaux Mimoun, aménagement du CCAS, c'était dans le document de conseil du 30 octobre 2012. Concernant le Brochet Harnésien, donc l'ensemble du bâtiment, la sécurisation du site, le total des travaux de gros œuvre est de 214.541 €. Le montant total du marché est de 352.103 €. Là aussi, les éléments ont été transmis le 26 avril 2013 dans les L 2122-22. Il y a un bâtiment que vous ne m'avez pas demandé, mais moi je vais vous le donner, c'est les travaux de réhabilitation de l'école Langevin. Le coût des gros œuvres, 223.000 €. Le coût des abords, 595.000 €. Ce qui nous fait donc un montant du marché de 524.872 €. Si l'on rajoute tout ce qui a été fait au niveau de l'intérieur, de ces salles de classe, le total des travaux est de 901.112 €. Concernant la dette, bien entendu, puisque vous y revenez à chaque fois, au niveau du budget primitif, nous avons mis l'ensemble des documents et vous aurez l'ensemble des prêts actuellement en vigueur et le montant total et le montant, est bien de 9.180.000 € environ. Vous verrez tout est noté. Je voudrais quand même vous rappeler une chose, parce que, ça n'a pas été dit, mais si un des prêts n'avait pas été renégocié, le montant à rembourser aurait été supérieur de 300.000 €. Parce qu'aujourd'hui nous aurions des intérêts entre 11 et 19 %. Ai-je répondu à l'ensemble de vos questions ou avez-vous encore d'autres demandes à formuler ?

*Jean-Marie FONTAINE :* Je n'ai pas eu de réponse sur le musée municipal.

*Dominique MOREL :* Là, nous sommes au niveau des comptes administratifs, Monsieur FONTAINE.

*Jean-Marie FONTAINE : Oui, en bas, examen de la section d'investissement vous dites : travaux divers – CCAS, Brochet Harnésien, Musée municipal. Vous annoncez le CCAS, vous annoncez le Brochet Harnésien, vous annoncez Langevin ...*

*Dominique MOREL : Et bien vous ferez la soustraction et puis vous aurez le bon chiffre.*

*Jean-Marie FONTAINE : Ben, j'ai l'ensemble du site, pour le CCAS qui se monte à 1.605.000,6 €, et vous m'avez annoncé après pour le Brochet Harnésien, 352.103 €. Donc, je fais la différence pour le reste ? Vous êtes sûr ? Ne dodelinez pas de la tête, dites moi oui ou non !*

*Dominique MOREL : Je vous ai donné tous les chiffres, je ne sais pas si vous les avez notés,*

*Jean-Marie FONTAINE : Si, j'ai 1.605.000,6 € pour l'ensemble du site CCAS et 352.103 € pour le Brochet Harnésien. On est donc à, quasiment, 2.000.000, reste 292.000 que vous attribuez au Musée municipal ?*

*Dominique MOREL : Ce qu'il faut savoir, c'est que chaque année, on mettait environ 200.000 €, justement pour le Musée municipal, tout à fait, oui. Mais vous avez quand même pu remarquer que le Musée a un autre atout actuellement par rapport à avant.*

*Jean-Marie FONTAINE : Oui, j'habite rue de Picardie, je suis très heureux d'avoir un très beau musée, mais par contre la rue de Picardie, elle est pourrie. Alors peut-être qu'un jour il faudra aussi refaire cette allée, au niveau voirie mais ca, c'est une autre question ...*

*Dominique MOREL : Nous y penserons, nous en prenons bonne note Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Merci beaucoup. Puisque vous avez évoqué le prêt structuré, on fera une demande auprès du Cabinet KLOPFER pour avoir les conclusions de la renégociation.*

*Dominique MOREL : Vous les aurez pas, parce que c'est, non, mais Monsieur, Monsieur SAEYVOET ne prenez pas ce genre d'attitude. Nous avons un engagement de confidentialité avec la banque, donc ces éléments là, vous ne les aurez pas, mais nous les avons mis quand même dans les L 2122 lors d'un précédent Conseil. Donc, je vous invite à voir avec les personnes qui avant siégeaient à vos places et vous aurez l'ensemble des éléments Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Est-ce que vous pouvez me les fournir sur CD Rom, par voie numérique ...*

*Dominique MOREL : Je vous fournirai une copie du L 2122 qui a été transmis à l'ensemble des Conseillers ainsi qu'aux personnes qui, dans la salle, assistaient au Conseil.*

*Jean-Marie FONTAINE : Merci beaucoup.*

*Dominique MOREL : Mais je trouve dommage, que vous n'ayez pas ces éléments là. Par contre, moi, je ne ferai pas de publicité puisque j'ai signé un engagement de confidentialité avec cette banque. Voilà. Oui Monsieur GARENAUX.*

*Anthony GARENAUX : D'après la question de Monsieur FONTAINE, donc concernant les travaux divers de la section d'investissement, vous dites que pour le Musée municipal vous mettez 200.000 € de côté et d'après le calcul on a 335.000 €. En soustrayant 2.292.000 – 352.000 – 1.605.000, on a 335.000 €. Ça fait pas 200.000 €.*

*Dominique MOREL : Je vous fournirai les sommes exactes sur cette affaire, puisque ca doit*

*vous, c'est des choses à chaque fois. Tout est transmis dans les dossiers de Conseil. Tout est dans les L 2122. C'est vrai que vous Monsieur GARENAUX vous n'étiez pas présent auparavant, ...*

*Anthony GARENAUX : Effectivement.*

*Dominique MOREL : Effectivement, même si une personne du Front national siégeait à votre place, mais tous les éléments sont donnés à chaque fois dans les L 2122. Avez-vous encore une question Monsieur GARENAUX ?*

*Guylaine JACQUART : Moi, puis-je.*

*Dominique MOREL : Oui.*

*Guylaine JACQUART : Alors moi je voulais revenir sur les produits des amendes de la Police, les 27.000 € ...*

*Dominique MOREL : Oui*

*Guylaine JACQUART : C'est bien, mais ...*

*Anthony GARENAUX : Non c'est pas bien*

*Guylaine JACQUART : Mais, c'est pas le but premier de la Police municipale. C'est d'assurer la protection des gens, non ? la sécurité des biens, non ?*

*Dominique MOREL : Alors, je vais vous répondre de suite, vous savez les 27.000 €, ce n'est pas sur la ville de Harnes. Non, c'est issu du produit des amendes sur la circonscription. Et après c'est redistribué. On n'a pas fait 27.000 € d'amendes sur la ville de Harnes, voilà.*

*Guylaine JACQUART : C'est une question !*

*Dominique MOREL : Ben oui mais bon. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur RICOUART.*

*Sébastien RICOUART : Oui. Je voudrais savoir un petit peu si vous avez donné des limites sur la dette ? Ou si on pourrait continuer à ...*

*Dominique MOREL : Je n'ai pas compris votre question.*

*Sébastien RICOUART : Sur la dette, j'aurais voulu savoir si vous vous êtes donné des limites à ne pas dépasser.*

*Dominique MOREL : Ben, les limites c'est de pouvoir rembourser !*

*Sébastien RICOUART : Oui, je me doute bien*

*Dominique MOREL : On est bien d'accord ? Donc voilà.*

*Sébastien RICOUART : Avez-vous des limites, je veux dire ? Peut-on continuer ? 20.000.000, 30.000.000, 40.000.000, je ne sais pas, je vous pose la question ?*

*Dominique MOREL : Alors, aujourd'hui on est 9.190.000, je le répète, parce que ça a l'air de pas être dans les têtes de tout le monde. En fait les limites à ne pas dépasser c'est que, au niveau de l'autofinancement, on doit rembourser un minima le capital. Voilà.*

Sébastien RICOUART : Merci.

Dominique MOREL : d'autres questions ? Oui, Monsieur FONTAINE.

Jean-Marie FONTAINE : Concernant ma question sur la baisse des subventions aux associations de 22 %, est ce que ...

Dominique MOREL : Je vais vous répondre Monsieur FONTAINE. Vous savez, depuis que nous sommes arrivés en 2008, on a instauré au niveau des subventions aux associations, 2 choses, une part de fonctionnement et une part à projets. Alors, la part de fonctionnement, vous verrez vous la voterez ou vous ne la voterez pas, mais elle sera présentée dans une délibération par la suite, et au niveau des projets, selon les associations, si elles nous font des demandes de subventions à projets, nous les examinons et nous les donnons ou pas. Après, ça dépend des années. Je peux vous dire que l'année 2014 commence fort, puisque nous avons beaucoup de participations de nos sportifs à des poules finales et je peux vous dire, que même si on ne vous les présente pas aujourd'hui, mais, au mois de juin vous verrez, un nombre assez conséquent de demandes de subventions à projets. D'autres questions ?

Jean-Marie FONTAINE : Oui. Vous ne répondez pas à ma question de savoir, donc, est-ce que je dois conclure que votre réponse c'est qu'il y a eu moins de projets ?

Dominique MOREL : C'est parce qu'il y a eu moins de demandes de subventions à projets, oui. De demandes de subventions à projets. Nous on examine les demandes.

Jean-Marie FONTAINE : D'accord.

Dominique MOREL : Et vous verrez qu'à chaque Conseil ou un grand nombre de Conseil, on a justement ces demandes de subventions à projets. Vous en aurez une je crois, justement à ce Conseil qui concerne l'USEP Barbusse, puisque l'USEP Barbusse part en classe à Vendres, donc en classe découvertes et ils nous ont fait une demande de subvention à projet, c'est bien une subvention à projet, de 15.500 € si je m'en rappelle bien. Voilà. D'autres questions ? Donc nous allons passer au vote. Qui est contre, donc avec les pouvoirs, qui s'abstient, qui est pour ?

Le compte administratif est voté par 8 voix CONTRE (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal, SAEYVOET Guy, GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien) et 24 voix POUR.

Je vous propose de passer au point n° 2.

## 2 COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGETS ANNEXES

### 2.1 Budget annexe - Cimetière

Résultat 2013

Section de fonctionnement	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	6 237.00		6 237.00
Recettes	8 704.29	88 922.54	97 626.83
Résultat	2 467.29		91 389.83

Les dépenses de fonctionnement concernent l'achat de caves à urnes et de caveaux.  
Les recettes de fonctionnement concernent les ventes de caveaux et les arrondis de TVA.

## 2.2 Budget annexe - Bâtiments à caractère industriel et commercial

Résultat 2013

<i>Section de fonctionnement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	139 037.87		139 037.87
Recettes	186 852.41	99 240.05	286 092.46
Résultat	47 814.54		147 054.59
<b>Section d'investissement</b>			
<i>Section d'investissement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	5 685.50		5 685.50
Recettes	125 977.56	224 514.85	350 492.41
Résultat	120 292.06		344 806.91
Résultat global	168 106.60		491 861.50

### Section d'investissement

Les dépenses sont consacrées à :

- L'amortissement de la subvention : 540.26 €
- Le remboursement du capital de la dette : 3 645.24 €
- Remboursement du dépôt de garantie : 1 500 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

- Cession du commerce 2 rue Anatole France 95 419.87 €
- des amortissements pour 29 968.40 €
- Rectification écriture comptable suite à une mauvaise imputation pour 589.29 €

### Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 139 037.87 €.

Poste	2013
Fournitures	404.43
Entretien de bâtiment	2 993.47
Assurance	2 524.40
Taxes foncières	5 433.00
Taxe habitation sur logements vacants	657.00
Régularisation arrondis de TVA	0.71
Remboursement des intérêts	817.72
ICNE	-50.79
Dotations aux amortissements	29 968.40
Annulation de titres sur exercice antérieur (Saona)	869.66
Ecriture cession commerce 2 rue Anatole France	95 419.87

Les recettes d'un montant de 186 852.41 € sont constituées par

Recettes	2013
Locations	25 570.36
Recouvrement TOEM	454.79
Cession Commerce 2 rue Anatole France	160 000.00
Amortissement subvention	540.26
Remboursement THLV commerce cédé	287.00

## 2.3 Budget annexe - Gestion des salles communales

Résultat 2013

<i>Section de fonctionnement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	200 807.06		200 807.06
Recettes	45 172.12	52 827.75	97 999.87
Résultat	-155 634.94		-102 807.19

<b>Section d'investissement</b>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	15 801.81		15 801.81
Recettes	85 526.43	304 029.76	389 556.19
Résultat	69 724.62		373 754.38
Résultat global	-85 910.32		270 947.19

#### Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 801.81 € et concernent des travaux réalisés à la salle des Fêtes (chauffage et alarme) ainsi que l'acquisition de tables à la salle du Grand Moulin.

Les recettes d'investissement d'un montant de 85 526.43€ concernent l'amortissement des bâtiments, du mobilier et du matériel.

#### Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 200 807.06 €

Postes	2013
Energie	34 013.92
Fournitures d'entretien – petit matériel	9 997.39
Fournitures	1 800.10
Entretien de bâtiments	5 378.10
Entretien de matériel	12 179.67
Maintenance	535.73
Prime d'assurance	3 633.10
Frais de télécommunication	2 412.85
Frais de nettoyage des locaux	148.30
Taxe foncière	50.00
Arrondis de TVA	3.56
Remboursement de TVA (suite contrôle)	45 127.91
Dotations aux amortissements	85 526.43

Les recettes s'élèvent 45 172.12 et sont constituées par

Poste	2013
Locations	24 665.05
Recouvrement de TVA (suite contrôle)	20 507.07

Suite à un nouveau contrôle de TVA, le budget salles ne sera plus assujéti à ce régime. Intégration dans le budget général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2.4 Budget annexe - « des racines et des hommes »**

Résultats 2013

<b>Section de fonctionnement</b>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	235.76		235.76
Recettes	1 469.43	84 304.91	85 774.34
Résultat	1 233.67		85 538.58

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 235.76 et sont réparties comme suit :

Poste	2013
Autres fournitures	233.90
Arrondis de TVA	1.86

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 469.43 € sont constituées par

- Subvention du Conseil Général (manifestation 2010) 1 469.43

*Dominique MOREL : Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de questions, nous allons*

*passer au vote. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?*

Les comptes administratifs des budgets annexes sont votés par 3 voix CONTRE (GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien), 5 ABSTENTIONS (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy) et 24 voix POUR.

### **3 AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

*Dominique MOREL : Monsieur le Maire ne sera pas présent non plus parmi nous, puisque nous allons faire l'affectation des résultats des différents budgets. Alors, je voudrais rappeler ce qu'est un compte de gestion. Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, un bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre ces deux documents, compte administratif et compte de gestion. Voilà, j'espère que vous avez pris connaissance donc d'un compte de gestion.*

#### **3.1 BUDGET GENERAL**

*Dominique MOREL : Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de ... Monsieur GARENAUX*

*Anthony GARENAUX : Personnellement, j'arrive à lire vos chiffres, je pense aux personnes du public, parce que le format est quand même réduit, qui n'arrive pas à lire les chiffres que vous donnez, parce que dans le bouquin c'est quand même extrêmement petit. Est-ce qu'il serait possible d'imprimer pour les personnes du public au format, autre.*

*Dominique MOREL : Monsieur GARENAUX, ça ne sera pas fait aujourd'hui, ça s'est sûr. Mais, si des personnes du public sont de vos connaissances, vous pourrez aussi leur transmettre vos éléments ...*

*Anthony GARENAUX : Pas de souci.*

*Dominique MOREL : Ça, j'en suis certain. Là n'est pas la question. Avez-vous des questions sur ce compte de gestion ?*

*Anthony GARENAUX : Non, du tout.*

*Dominique MOREL : Très bien. Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite remarque, mais je pense que c'est juste une erreur de report sans gravité, puisque les montants sont exacts. Vous faites apparaître un déficit dans une colonne de recettes, mais c'est à mon avis, juste une erreur de report.*

*Dominique MOREL : A quel endroit ?*

*Jean-Marie FONTAINE : En section d'investissement dans la colonne 'recettes', vous faites apparaître moins 2.591. C'est pas un excédent, c'est un déficit. Mais, c'est pas grave, c'est une erreur de report je pense.*

*Dominique MOREL : C'est bien, c'est un besoin de financement. Donc c'est un besoin de financement à hauteur de 2.591.773,66 €, donc c'est bien un résultat négatif. Puisque c'est un besoin de financement.*

*Jean-Marie FONTAINE : Et donc, ça ne se met pas du côté déficit alors ?*

*Dominique MOREL : Ben, si, puisque c'est pas une dépense, c'est une recette ou un excédent qui est négatif.*

*Jean-Marie FONTAINE : Bon, enfin, c'est un détail, le compte est bon, comme dirait l'autre.*

*Dominique MOREL : Oui, le compte est bon, surtout que c'est le compte du trésorier, donc, mais, vous avez pu remarquer que c'était les mêmes que le compte administratif. Donc nous allons passer au vote pour ce compte de gestion du budget général. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?*

Le compte de gestion du budget général est adopté par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal, SAEYVOET Guy, GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien)

### **3.2 BUDGET CIMETIERE**

*Dominique MOREL : Je vous propose que l'on vote l'ensemble des budgets annexes ensemble, si personne n'y voit d'inconvénients ?*

### **3.3 BUDGET GESTION DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

### **3.4 BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES**

### **3.5 BUDGET SALLES COMMUNALES**

*Dominique MOREL : Le résultat de clôture est de 270.947,19 €. Comme vous le verrez par la suite, il a été décidé le 16 septembre 2013 de clôturer ce budget, c'est pour cela que vous n'avez pas de report de cet excédent. Avez-vous des questions ? Alors, ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ?*

Les comptes de gestion des budgets cimetière, gestion des bâtiments industriels et commerciaux, des racines et des hommes, et des salles communales, sont adoptés par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal, SAEYVOET Guy, GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien).

*Quelqu'un peut aller chercher Monsieur le Maire ? C'est en route. Donc, on va vous faire passer à la signature l'ensemble des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes. Donc vous signez dans le grand carré qui vous est réservé.*

Sur le compte administratif  
Sur le compte de gestion  
Sur l'effectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 24 Contre : Abstention : 8
Date de la convocation	12 avril 2014
Séance du	18 avril 2014

**Budget général**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par le Maire, après s'être fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Part affectée à l'investissement	0,00	4 733 577,11
Opérations de l'exercice	14 167 011,20	17 073 334,99
Totaux	14 167 011,20	21 806 912,10
Résultat de clôture		7 639 900,90

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
2 709 889,26	
7 262 739,80	7 380 855,40
9 972 629,06	7 380 855,40
-2 591 773,66	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
2 709 889,26	4 733 577,11
0,00	0,00
21 429 751,00	24 454 190,39
24 139 640,26	29 187 767,50
	5 048 127,24

**BESOIN DE FINANCEMENT**

Restes à réaliser : DEPENSES  
Restes à réaliser : RECETTES  
Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2 591 773,66
5 213 373,00
1 028 026,00
-1 583 573,34

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6 777 120,66
862 780,24

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM .....

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Contre : 24 Pour : 24 Abstention : 8
Date de la convocation	12 avril 2014
Séance du	18 avril 2014

Sur le compte administratif  
Sur le compte de gestion  
Sur l'effectation des résultats

### Budget cimetière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par le Maire, après s'être fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Part affectée à l'investissement	0,00	88 922,54			0,00	88 922,54
Opérations de l'exercice	6 237,00	8 704,29			6 237,00	8 704,29
Totaux	6 237,00	97 626,83	0,00	0,00	6 237,00	97 626,83
Résultat de clôture		91 389,83		0,00		91 389,83

### BESOIN DE FINANCEMENT

Restes à réaliser : DEPENSES  
Restes à réaliser : RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

0,00

0,00  
0,00

0,00

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

91 389,83

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM .....

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,

(2) En fonction des données communiquées par le comptable,

Sur le compte administratif  
 Sur le compte de gestion  
 Sur l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 8
Date de la convocation	12 avril 2014
Séance du	18 avril 2014

**Budget gestion des bâtiments industriels et commerciaux**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par le Maire, après s'être fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Part affectée à l'investissement	0,00	99 240,05
Opérations de l'exercice	139 037,87	186 852,41
Totaux	139 037,87	286 092,46
Résultat de clôture		147 054,59

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	224 514,85
5 685,50	125 977,56
5 685,50	350 492,41
	344 806,91

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00	323 754,90
0,00	0,00
144 723,37	312 829,97
144 723,37	636 584,87
	491 861,50

**BESOIN DE FINANCEMENT**

Restes à réaliser : DEPENSES  
 Restes à réaliser : RECETTES  
 Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

0,00

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

147 054,59

au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM .....

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable,

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 8
Date de la convocation	12 avril 2014
Séance du	18 avril 2014

Sur le compte administratif  
Sur le compte de gestion  
Sur l'effectation des résultats

### Budget des Racines et des Hommes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par le Maire, après s'être fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Part affectée à l'investissement	0,00	84 304,91
Opérations de l'exercice	235,76	1 469,43
Totaux	235,76	85 774,34
Résultat de clôture		85 538,58

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00	0,00
	0,00

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00	84 304,91
0,00	0,00
235,76	1 469,43
235,76	85 774,34
	85 538,58

### BESOIN DE FINANCEMENT

Restes à réaliser : DEPENSES  
Restes à réaliser : RECETTES

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

0,00

0,00

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

85 538,58

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM .....

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Sur le compte administratif  
 Sur le compte de gestion  
 Sur l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 8

Date de la convocation : 12 avril 2014  
 Séance du : 18 avril 2014

**Budget salles communales**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par le Maire, après s'est fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	0,00	52 827,75
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	200 807,06	45 172,12
Totaux	200 807,06	97 999,87
Résultat de clôture	-102 807,19	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	304 029,76
15 801,81	85 526,43
15 801,81	389 556,19
	373 754,38

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00	356 857,51
0,00	0,00
216 608,87	130 698,55
216 608,87	487 556,06
	270 947,19

**BESOIN DE FINANCEMENT**

Restes à réaliser : DEPENSES  
 Restes à réaliser : RECETTES  
 Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

0,00

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, qui seront transférés au budget général suite à la dissolution du budget annexe

Ont signé au registre des délibérations MM. ....

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

*Dominique MOREL : Nous allons vous distribuer l'ensemble des délégations par adjoint. Monsieur le Président, Cher Philippe, je tiens à vous féliciter, les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été votés, tant pour le budget principal que les budgets annexes.*

*Monsieur le Président : Et bien, je remercie les collègues qui ont voté ces comptes, je les remercie pour la confiance qu'ils peuvent m'accorder, et puis, je remercie aussi le personnel. Parce que c'est un très gros travail. C'est un très gros travail qui a été effectué par ce personnel et puis aussi par notre ami, Dominique, que je félicite aussi. Nous avons la chance d'avoir du personnel compétent, mais nous avons aussi la chance d'avoir un adjoint aux finances qui l'est tout autant. Sur ce, nous allons passer au point 4 et je vais faire encore parler Dominique MOREL, sur le retour du budget annexe clôturé dans le budget général de la ville et ce sera la gestion des salles.*

#### **4 RETOUR DU BUDGET ANNEXE CLOTURE DANS LE BUDGET GENERAL DE LA VILLE – BUDGET GESTION DES SALLES COMUNALES**

*Dominique MOREL : Excusez-moi, Monsieur le Président, je suis un peu pressé.*

*Monsieur le Président : Avez-vous des questions, des remarques, s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci.*

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 16 septembre 2013, le conseil municipal a autorisé la clôture du budget annexe « gestion des salles communales » au 31 décembre 2013. Il convient de délibérer sur le devenir de l'actif de ce dernier.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le retour de l'actif de l'ancien budget annexe « gestion des salles communales » au budget général de la ville.

#### **5 BUDGET PRIMITIF – BUDGET GENERAL**

*Monsieur le Président : Et toujours Dominique MOREL pour le budget primitif et en particulier le budget général.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc dans la continuité de ce que nous avons vu tout à l'heure.*

### **NOTE SYNTHETIQUE**

#### **Equilibre du budget**

<b>Section de Fonctionnement</b>		
Dépenses		16 084 642.24
Recettes		16 084 642.24
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses		10 683 274.09
Recettes		10 683 274.09

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
011 - Charges à caractère général	Fournitures – services externalisés – prestations cotisations – assurances ...	4 015 042.00
012 – Charges de personnel	Salaires – cotisations – indemnités ...	8 106 300.00

65 – Charges de gestion courantes	Indemnités maire et élus – subventions – contingent	1 383 039.00
66 – Charges financières	Intérêts de la dette – ICNE	580 000.00
67 – Charges exceptionnelles	Bourses communales – subvention d'équilibre budget annexe – cotisation EPF	146 000.00
<b>Opérations d'ordre</b>		
023 – Virement	A la section d'investissement	1 195 544.05
042 – Transfert entre section	Amortissement	555 910.00
Déficit de fonctionnement	Suite dissolution budget annexe salles	102 807.19
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>16 084 642.24</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
013 – Atténuation de charges	Remboursement contrats aidés – indtés journalières	350 000.00
70 – Produits des services – domaine	Cantine – garderie – clsh – colonie – CAJ - piscine – cinéma – bibliothèque – école de musique ....	415 000.00
73 – Impôts et taxes	Produits de la fiscalité	10 366 609.00
74 – Dotation et participation	DGF – DSU – Compensation CALL	3 998 322.00
75 – Produits de gestion courante	Locations diverses	70 000.00
<b>Opérations d'ordre</b>		
042 – Transfert entre section	Travaux en régie – amortissement subvention	21 931.00
Excédent de fonctionnement	Excédent budget général	862 780.24
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>16 084 642.24</b>

Remarques :

**La dotation globale de fonctionnement**

Année 2013 : 2 174 782 €

Année 2014 : 2 016 300 €

**Dotation de compensation de la CALL :**

Compensation : 5 877 676.00

Part garantie : 157 433.00 €

**Dotation de solidarité urbaine :** Montant non connu à ce jour

*Dominique MOREL : Elle n'était pas connue au moment de l'établissement de ce document. Nous avons eu une somme, un complément, je ne l'ai plus en tête mais ce sera fourni très bientôt. C'est 30.000 de plus par rapport à l'an passé.*

**Fiscalité**

Pour 2014 : maintien des taux :

Taxe d'habitation : 9.97 %

Taxe foncière Bâti : 27.91 %

Taxe foncière non bâti : 89.79 %

Le montant attendu s'élève à 14 196 499 €

Montant des allocations compensatrices : 232 022 €

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		
<b>Chapitres</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
20 – Immobilisation incorporelle	Frais d'étude – achat logiciels ....	10 000.00
21 – Immobilisation corporelles	Acquisition de matériel – mobilier – matériel informatique – véhicule – Travaux réalisés sur l'exercice comptable	775 772.00
23 – Immobilisation en cours	Travaux réalisés sur plusieurs exercices	1 145 000.00
16 – Emprunt	Capital de la dette	899 993.43
<b>Opérations d'ordre</b>		
040 – Transfert entre section	Amortissement subvention – travaux en régie	21 931.00
041 – Opérations patrimoniales	Transfert frais d'étude imputés compte 20 vers le compte « immobilisation » concerné	25 431.00
Déficit d'investissement	Budget général	2 591 773.66
Reportes dépenses d'investissement		5 213 373.00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>10 683 274.09</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
13 – Subvention	Feder – région	107 712.00
10 – Dotations	FCTVA	258 776.00
	1068 – Affectation du résultat	6 777 120.66
024 – Produit des cessions	Rue de Varsovie – EPHAD	361 000.00
<b>Opérations d'ordre</b>		
021 – Virement	De la section de fonctionnement	1 195 544.05
040 – Transfert entre section	Amortissement	555 910.00
040 – Opérations patrimoniales	Comptabilisation frais d'étude au compte d'immobilisation concerné	25 431.00
Excédent d'investissement	Suite dissolution budget annexe « salles »	373 754.38
Reports recettes d'investissement		1 028 026.00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>10 683 274.09</b>

Remarques :

Encours de la dette au 01/01/2014 1 190 324.95

Dette en capital 897 999.61

## Glossaire

- ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, rémunération du personnel, petit entretien, participation, charges aux organismes, paiement des intérêts de la dette et des frais financiers.

- ✓ Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent les opérations qui modifient le patrimoine de la commune ainsi que le remboursement du capital de la dette pour l'essentiel

- ✓ Opérations réelles donnent lieu à des mouvements financiers - encaissement ou décaissement
- ✓ Opération d'ordre ne donnent pas lieu à des mouvements financiers, elles ont un impact sur l'actif
- ✓ Virement à la section d'investissement : Excédent des recettes de la section de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.

Il doit financer le remboursement du capital de la dette

- ✓ ICNE : intérêts courus non échus
- ✓ Travaux en régie : Valorisation des travaux effectués par les agents communaux. Les charges imputées en section de fonctionnement sont virés à la section d'investissement
- ✓ Amortissement : constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un bien. Il s'agit d'une opération d'ordre comptabilisée pour la dépense en section de fonctionnement et en recette à la section d'investissement.

✓ FCTVA – Fonds de compensation de la TVA – remboursement de la TVA sur les opérations d'investissement

✓ Affectation du résultat :

Prélèvement sur le résultat de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement ainsi que le besoin nécessaire à l'équilibre des reports.

*Monsieur le Président : Je vous en prie, s'il y a des questions, je suis à votre disposition et surtout Dominique MOREL. Je vous en prie*

*Jean-Marie FONTAINE : Une petite question sur la ligne 74 en lien avec votre choix de présentation du budget primitif pour lequel vous choisissez de présenter par chapitre et non pas par article, ce qui ne permet pas d'identifier le détail des lignes. Est-ce qu'il serait possible, Monsieur MOREL de m'en faire parvenir un exemplaire par voie numérique ?*

*Dominique MOREL : Aucun problème Monsieur FONTAINE, moi je l'ai devant moi.*

*Jean-Marie FONTAINE : D'accord.*

*Monsieur le Président : Par informatique, cela vous suffira ?*

*Jean-Marie FONTAINE : Ah oui, oui, très bien. Economisons le papier.*

*Anthony GARENAUX : Pourrions-nous l'avoir également, s'il vous plait ?*

*Monsieur le Président : Comment ?*

*Anthony GARENAUX : Pourrions-nous l'avoir également, par voie numérique ?*

*Dominique MOREL : Bien sûr.*

*Monsieur le Président : Mais préparez vos questions comme le font les collègues, puis nous vous répondrons de la même façon, mais ne demandez pas à chaque fois que eux ont une idée et qu'ils veulent creuser sur un article ou sur quelque chose. Ne sautez pas dessus à chaque fois ...*

*Anthony GARENAUX : C'est juste à titre informatif. Tout simplement.*

*Monsieur le Président : Je n'ai pas terminé ! Ayez votre propre initiative. Vous les aurez de même aussi.*

*Anthony GARENAUX : C'est juste à titre informatif. Tout simplement. Pour avoir un complément.*

*Jean-Marie FONTAINE : Alors, ma question concerne la ligne 74 'Dotation et participation – DGF – DSU – Compensation CALL'. Vous avez annoncé une compensation CALL de 5.877.676 et une DGF de 2.016.300. 5 millions et 2 millions, ça fait 7 millions et vous annoncez 3.998.322 ! A mettre en rapport avec la ligne précédente 'impôts et taxes – produits de la fiscalité' ou nous avons 10.366.609 €. Sauf à penser que la fiscalité locale a déjà flambé, je pense que la compensation CALL vient se mettre sur cette ligne là et non pas sur la ligne 74.*

*Monsieur le Président : C'est tout à fait vrai. Merci de votre remarque. Y'a-t-il d'autres remarques ? Et bien, s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote de ce budget primitif, budget général. Contre – 8 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal, SAEYVOET Guy, GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien), je ne demande pas d'abstentions, les pour 25. Je vous remercie*

## **6 BUDGET PRIMITIF – BUDGETS ANNEXES**

*Monsieur le Président : Le point suivant et toujours rapporteur, Dominique MOREL qui sera budget primitif, mais sur les budgets annexes. Dominique MOREL, tu as la parole.*

*Dominique MOREL : Oui, Monsieur le Président, une seule chose, je voudrais revenir sur le point précédent. Nous vous avons mis dans votre document, votre rapport préparatoire, les documents sur l'état de la dette. Vous pouvez donc le constater, il s'agit des 2.4 à 2.5, donc vous avez l'ensemble de ces éléments. Oui.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une remarque aussi. Y'a quand même de grandes chances que nous soyons tous éteints ici, avant l'extinction de cette dette. Parce qu'il y a quand même une dette qui court sur 121 ans. C'est normal ?*

*Monsieur le Président : Et bien, si nous ne sommes plus là, et bien moi je ferai comme la question qui avait été posée par le FN au dernier conseil, et bien, nos successeurs prendront la responsabilité de l'assumer au même titre que j'assume les dettes qui ont été contractées les années précédentes dans les mandats précédents.*

*Jean-Marie FONTAINE : Non, mais ma question est, est-ce que c'est ...*

*Monsieur le Président : Si vous y mettez un peu d'humour, permettez-moi d'y répondre aussi avec beaucoup d'humour.*

*Jean-Marie FONTAINE : Non, mais ma question est, est-ce que c'est une coquille ou est-ce que c'est réel ?*

*Dominique MOREL : C'est 12 ans.*

*Jean-Marie FONTAINE : Ah d'accord.*

*Dominique MOREL : C'est 12 ans.*

*Monsieur le Président : Nous avons un Conseil plein d'humour aujourd'hui ! Je vous propose de passer au budget primitif, Monsieur MOREL vous avez la parole.*

*Dominique MOREL : Donc concernant nos quatre budgets annexes :*

Suite à un nouveau contrôle fiscal, le budget annexe « gestion des Salles Communales » n'est plus assujéti à la TVA et est réintégré dans le budget général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les résultats de clôture de l'année 2013 sont repris dans le budget primitif.

<b>BUDGET CIMETIERE</b>
-------------------------

Ce budget ne comporte que la section de fonctionnement.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 92 389.83 €.

Les dépenses concernent le coût de la construction de caveaux, les recettes par leur revente ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013.

## BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Le budget s'élève à

- 365 229.91 € en section d'investissement
- 173 695.59 € en section de fonctionnement

### Section d'investissement

Les recettes comprennent

- Les dotations aux amortissements 20 423.00
- La reprise de l'excédent d'investissement 344 806.91

Les dépenses d'investissement comprennent

- Dotation aux amortissements (subvention) 541.00
- Remboursement de la dette en capital 3 850.00
- Le remboursement du dépôt de Garantie 10 000.00
- Travaux de bâtiments 350 838.91

### Section de fonctionnement

Les recettes sont constituées par

- Produit des locations 25 600.00
- Dotation aux amortissements (subventions) 541.00
- Le recouvrement de la taxe sur les ordures ménagères 500.00
- L'excédent de fonctionnement 147 054.59

Les dépenses

- Fournitures 20 000.00
- Entretien de bâtiments 80 000.00
- Prime d'assurance 2 700.00
- Taxes foncières 6 500.00
- Taxe d'habitation sur logements vacants 1 000.00
- Admission en non valeur (Saona) 29 440.59
- Charges exceptionnelles 2.00
- Annulation de titres 13 000.00
- Intérêt de l'emprunt 630.00
- Dotation aux amortissements 20 423.00

## BUDGET « DES RACINES ET DES HOMMES »

Le budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 212 038.58 €

Les recettes concernent :

• La reprise de l'excédent de fonctionnement	85 538.58
• La location des emplacements	3 000.00
• La vente des passeports « verts »	3 500.00
• La subvention d'équilibre du budget général	120 000.00

Les dépenses concernent :

• Frais d'électricité	200.00
• Alimentation	15 000.00
• Vêtements	4 000.00
• Fournitures administratives	1 000.00
• Autres fournitures	20 000.00
• Locations diverses	29 000.00
• Annonces diverses	19 000.00
• Frais d'impression	12 000.00
• Cotisations diverses	30.00
• Prestations diverses	81 808.58
• Frais de personnel	30 000.00

*Dominique MOREL : J'en ai fini Monsieur le Président.*

*Monsieur le Président : Oui excusez-moi. S'il y a des questions Dominique est là pour vous répondre. Et bien, s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote de ces budgets primitifs des budgets annexes. Les contre - 3 (GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien), les abstentions – 5 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy), les pour, vous faites la différence (pour 25).*

## **7 VOTE DES TAUX**

*Monsieur le Président : Là je voudrais juste intervenir par rapport à une remarque qui nous a été faite au conseil précédent, où nous n'avions pas devant les yeux effectivement le texte qui a été cité, nous précisant que la date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales relatives aux taux des impositions directes locales est fixée au 15 avril. C'est vrai, c'est écrit dans le texte. Mais dans un texte, il y a parfois plusieurs paragraphes. Encore faut-il lire le 1<sup>er</sup> paragraphe qui précise : toutefois, lorsque les documents nécessaires à l'adoption du budget n'ont pas été communiqués avant le 31 mars, les collectivités territoriales et EPCI disposeront d'un délai supplémentaire de 15 jours. Soit jusqu'au 30 avril. C'est le même texte que vous aviez et que vous nous avez donné. Il suffisait de lire juste au dessus.*

*Jean-Marie FONTAINE : Alors, si vous lisez le 3<sup>ème</sup> paragraphe, il est bien marqué que la date ne concerne pas justement et reste bien au 15. Et bien, si, ça ne pose pas de problème.*

*Monsieur le Président : Ça ne pose pas de problème. Je crois que même, que les années précédentes, enfin, au mandat précédent, sachez que les dates d'élections étaient aussi fin mars, et que nous avons pris l'habitude d'avoir des remontrances de ce genre, et que ça n'a jamais été beaucoup plus loin que les menaces qui ont été proférées lors des conseils municipaux. C'est simplement ce que je voulais vous dire. Donc, nous allons passer au vote des taux et le rapporteur est Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Je transmettrais par contre à Monsieur FONTAINE, une circulaire du Préfet de l'Hérault mentionnant que le vote des taux est bien reporté au 30 avril. Je vous la donnerai de suite Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je vous remercie beaucoup. Monsieur le Président c'était pas une menace du tout, c'était une information la fois dernière.*

*Monsieur le Président : Non, non, parce que ça nous a déjà été donné par le même groupe que vous représentez aujourd'hui, en termes de menace. Je vous propose de voter les taux.*

*Dominique MOREL : Je rappelle que ce sont les taux d'imposition de 2007. Je voudrais aussi profiter de cette fin de budget, pour remercier l'ensemble des services finances pour le travail qui a encore été fait cette année, et surtout en cette année électorale. J'ai bien noté qu'il y avait quelques coquilles, mais je les prends sur moi, parce que c'est un travail important qui a été fait dans un délai très réduit. Je voudrais que chacun en prenne bien conscience. Voilà.*

*Monsieur le Président : Suite à cela, je vous propose de passer au vote sur ce maintien de ces taux. Oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Le projet de délibération, tel qu'il nous est présenté, nous fait voter des taux, sans avoir connaissance des produits qui vont générer la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Il existe un état, l'état 1259-COM sur lequel figurent les bases d'imposition définitives de 2013 et prévisionnelles de 2014, qui nous aurait permis d'avoir ces renseignements. Est-ce que vous pouvez me le communiquer par voie numérique, s'il vous plaît.*

*Dominique MOREL : Oui, oui, mais je pense qu'on pouvait en déduire une partie par rapport à ce qui était donné au niveau du budget, mais je vous transmettrai ce détail et dorénavant, nous vous mettrons l'ensemble de ces détails, parce que je pense que vous êtes très pointilleux Monsieur FONTAINE.*

*Monsieur le Président : Et vous avez raison de l'être.*

*Jean-Marie FONTAINE : Non, mais c'est parce que si vous basez souvent votre réflexion sur le fait que les bases d'imposition ont augmenté et simplement pour avoir connaissance de ces bases d'imposition.*

*Monsieur le Président : Non, ces bases d'imposition n'ont pas augmenté. Les taux n'ont pas augmenté pardon.*

*Jean-Marie FONTAINE : Mais les bases, Monsieur MOREL dit que les taux ne bougent pas, mais parfois les bases bougent et donc pour avoir connaissance de ces bases, en 2013, 2014, simplement une simple communication de cet état.*

*Monsieur le Président : Comme il vous l'a dit, nous vous le transmettrons par voie numérique mais vous pouvez déjà les déduire sur les budgets qui vous ont été communiqués juste avant, donc, à la limite, et je peux vous dire que ce genre de document vous savez, moi je suis Maire depuis 6 ans, mais néanmoins, j'ai toujours participé aux conseils municipaux et je suis très fier de la façon dont sont présentés les budgets depuis 6 ans. Vous savez, à une certaine époque, c'était extrêmement réduit et d'ailleurs, nous essayerons de vous faire parvenir aussi, non seulement le débat d'orientations budgétaires des années 2000 et puis aussi, les présentations de budgets. Vous verrez la progression qu'il a pu y avoir et que l'on peut apprécier aujourd'hui. Je vous propose de passer au vote de ces taux. Ceux qui sont contre – 3 (GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien), abstentions et pour ce maintien des taux donc ce sera 25 plus 5.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **par 30 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) DECIDE de reconduire pour l'année 2014, les différents taux des taxes locales, à savoir :

Taxe d'habitation : 9.97 %

Taxe foncière bâtie : 27.91 %  
Taxe foncière non bâti : 89.79 %

## **8 ADMISSION EN NON VALEUR – Commerce SAONA**

*Monsieur le Président : Point suivant, admission en non valeur, sur le commerce SAONA, le rapporteur est Anne-Catherine BONDOIS.*

*Anne-Catherine BONDOIS : Merci Monsieur le Président*

*Monsieur le Président : Y a-t-il des questions sur cette admission en non valeur ? Oui, je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Nous voterons pour si et seulement si le recouvrement sera fait ultérieurement.*

*Monsieur le Président : Ultérieurement, il n'y aura pas de recouvrement. Je sais pas là, vous avez pas très bien compris. Justement, Monsieur LECAILLEZ, suite à un jugement nous dit que ça c'est perdu et c'est perdu. Voilà. C'est ça que ça veut dire Monsieur.*

*Anthony GARENAUX : OK*

*Monsieur le Président : Je pensais qu'Anne-Catherine BONDOIS avait été claire. Excusez-moi, nous vous le précisons bien, c'est une perte pour la ville. Voilà. Donc, ceux qui sont pour, lèvent la main – 25, contre, abstentions 8 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal, SAEYVOET Guy, GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien). Je vous remercie*

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que la clôture pour insuffisance d'actif de la société SAONA installée 54 rue des Fusillés à Harnes est parue au BODACC A n° 4 – Annonce n° 1855 du 6 janvier 2013 avec date d'effet au 19 décembre 2012. La liquidation judiciaire a été prononcée par jugement du 20 janvier 2012.

Pour les années 2011 et 2012, la Société SAONA cumule un retard de paiement de 9.094,82 € HT.

Par courrier du 5 novembre 2013, Monsieur Jean-Pierre LECAILLEZ, Comptable public, demande l'admission en non-valeur des titres émis, pour un montant total de 9.094,82 € HT au budget commerces.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) ACCEPTE d'admettre en non-valeur la créance de la Société SAONA d'un montant de 9.094,82 € HT.

## **9 DEMANDE D'ANNULATION**

*Monsieur le Président : Demande d'annulation, rapporteur Dominique MOREL, sur deux titres.*

*Dominique MOREL : Il s'agit Monsieur le Président, mes chers collègues, d'annuler deux titres suite à une opposition de tiers.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie, oui.*

*Jean-Marie FONTAINE : Le responsable des faits reconnaît les faits ?*

*Monsieur le Président : Oui.*

*Jean-Marie FONTAINE : Il accepte le ...*

*Monsieur le Président : C'est pour cela que nous allons pouvoir émettre un titre de 627,84 €. Sinon, le propriétaire du véhicule serait responsable. On est bien d'accord. Nous nous sommes bien gardés de ne pas tomber dans ce piège. Pour les deux, je vous propose de passer au vote. Les contre, abstentions – 5 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy), donc le reste est pour. Je vous remercie.*

### **9.1 Titre T 08/664**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que par courrier du 10 mars 2014, Monsieur Jean-Pierre LECAILLEZ, Comptable publique, nous informe que suite à une Opposition à Tiers Détenteur (OTD) du 18 novembre 2010, la Caisse d'allocation familiale a rejeté le demande de prise en charge du titre T 08/664 pour motif que l'enfant concerné ne fait pas parti du foyer pour lequel l'OTD a été sollicité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) ACCEPTE l'annulation du titre T 08/664.

### **9.2 Titre 822 de 2012**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que par courrier du 25 mars 2014, Monsieur Jean-Pierre LECAILLEZ, Comptable publique, nous informe qu'une Opposition à Tiers Détenteur Bancaire (OTD Bancaire), d'un montant de 627,84 €, a été émise à l'encontre du propriétaire d'un véhicule qui a endommagé un panneau de circulation de notre commune.

Dans son courrier du 25 mars 2014, l'intéressée explique que son véhicule était conduit par une autre personne et demande la remise gracieuse de cette créance.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) DECIDE :

- D'accepter la remise gracieuse du titre 822 de 2012,
- D'émettre un titre au nom du responsable des faits pour un montant de 627,84 €.

## **10 MARCHES PUBLICS**

*Monsieur le Président : Une, deux, trois, marchés publics et la parole est une nouvelle fois à Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Il s'agit de trois marchés publics. Un concernant la fourniture de vêtements de travail, un deuxième concernant la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène et le dernier concernant l'achat de fournitures administratives, papier, enveloppes et papier à entête. La CAO s'est réunie aujourd'hui, elle s'était déjà réunie en février, mais la Préfecture avait souhaité une deuxième réunion de la Commission d'Appel d'Offres en sachant qu'il n'y avait pas de conseil entre février et les élections. Donc il s'agit en fait aujourd'hui, d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces administratives de ce marché. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'ensemble des prestataires.*

*Monsieur le Président : Questions, remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

### **10.1 Fourniture de vêtements de travail et protection individuelle**

L'Assemblée est informée qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé électroniquement auprès du Journal Officiel de l'Union Européenne et au BOAMP le 14

novembre 2013, pour une parution le 15 novembre 2013 au JOUE et le 16 novembre 2013 au BOAMP. Conjointement, cet avis est paru sur le site de la ville de Harnes. La date limite était fixée au 09 janvier 2014 à 12 h 00.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable 2 fois.

Il est alloti de la façon suivante, et les montants sont fixés à :

- Lot 1 : Vêts de travail, chaussures, gant, casque pour ST Mini 6.000,00 €– maxi 24.000,00 €
- Lot 2 : Blouse, tunique, tablier, blouson, sabot pour service scolaire Mini 2.500,00 €– maxi 10.000 €
- Lot 3 : Tee shirt, short, maillot de bain, claquettes, peignoir pour svce sports Mini 2.000,00 €– maxi 8.000,00 €
- Lot 4 : Parka, polo, pull, casquette, pantalons, gants pour prévention sécurité Mini 2.000,00 €– maxi 8.000,00€
- Lot 5: Gilet pare-balles, pantalon, chemise, sweat, pull, blouson police munale Mini 2.500,00 €– maxi 10.000 €
- Lot 6: Costumes hommes, femmes, tailleurs, veste pour service culturel Mini 1.000,00 €– maxi 7.000,00 €

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2014 et a attribué les marchés.

Après lecture de l'analyse par le président, le marché a été attribué aux sociétés suivantes, qui ont présenté une offre conforme au cahier des charges et aux critères de sélection :

- Lot 1 : Clean Industry – 21, rue Lamartine – 62580 FARBUS
- Lot 2 : Clean Industry – 21, rue Lamartine – 62580 FARBUS
- Lot 3 : Pokee Sport Publicité – Technopole de la Loue – rue de Pasquis – 03100 Montluçon
- Lot 4 : Work Shop – 124, rue Ludovic Boutleux – 62400 Béthune
- Lot 5 : Balsan – ZI la maltrie – 36130 Déols
- Lot 6 : Codab – ZAC de la Fontinelle – Rue Lavoisier -59112 Annoeullin

En raison des élections municipales, et avec les conseils de la préfecture une deuxième commission d'appel d'offres a eu lieu ce 18 avril 2014 qui a confirmé les attributions pour chacun des lots.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces relatives à ce marché.

### **10.2 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène**

L'Assemblée est informée qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé électroniquement auprès du Journal Officiel de l'Union Européenne et au BOAMP le 08 novembre 2013, pour une parution 12 novembre 2013 au JOUE et le 14 novembre 2013 au BOAMP. Conjointement, cet avis est paru sur le site de la ville de Harnes. La date limite était fixée au 07 janvier 2014 à 12 h 00.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable 2 fois.

Il est alloti de la façon suivante, et les montants sont fixés à :

- Lot 1 : Articles de ménage - Mini 12.000,00 €– maxi 24.000,00 €
- Lot 2 : Produits d'entretien sols, surfaces et produits lessiviels - Mini 6.000,00 €– maxi 16.000 €
- Lot 3 : Produits pour la restauration - Mini 4.000,00 €– maxi 10.000,00 €

- Lot 4 : Sacs et collecteurs de déchets - Mini 7.000,00 €– maxi 12.000,00€
- Lot 5: Produits spécifiques piscine - Mini 1.500,00 €– maxi 4.500 €
- Lot 6: Articles essuyage unique - Mini 8.000,00 €– maxi 18.000,00 €
- Lot 7: Brosserie - Mini 3.000,00 €– maxi 6.000,00 €
- Le lot Brosserie est réservé à une entreprise adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2014 et a attribué les marchés.

Après explications de l'analyse par le directeur du service Hygiène et Sécurité, le marché a été attribué aux sociétés suivantes, qui ont présenté une offre conforme au cahier des charges et aux critères de sélection :

- Lot 1 : PAREDES – PA Ravennes les Francs – 126, rue de Rotterdam – CS 50096 – 59588 Bondues
- Lots 2 – 3 et 4 : Société NES – ZI du hellu – 23, rue paul Langevin – 59260 Lezennes
- Lot 5 : Société DIC – ZAE du Marchais Renard – Aubigny – 77950 Montereau sur le Jard
- Lot 6 : RICHEZ Distribution – 45, rue Jean Goude – BP339 – 59406 Cambrai
- Lot 7 : Entreprise Adaptée L'EA – ZA le Bert – 12, rue Jacquard – 38630 Les Avenièrès

En raison des élections municipales, et selon les conseils de la préfecture, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE du 28/01/13, Syndicat mixte Flandre Morinie) une deuxième commission d'appel d'offres a eu lieu ce 18 avril 2014, avec les nouveaux membres élus, et a entériné les attributions pour chacun des lots.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces relatives à ce marché.

### **10.3 Achat de fournitures administratives, papier, enveloppes et papier à entête**

L'Assemblée est informée que l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé électroniquement auprès du Journal Officiel de l'Union Européenne et du BOAMP le 11 octobre 2013, pour une parution 16 octobre 2013. Conjointement, cet avis est paru sur le site de la ville de Harnes. La date limite était fixée au 05 décembre 2013 à 12 h 00. Toutefois, un problème informatique a empêché le service gestion des marchés publics de répondre rapidement à une question d'un candidat posée le 22 novembre, et la réponse a été donnée le 02 décembre 2013. Le délai de remise des offres a été repoussé au 19 décembre 2013 par avis envoyé le 02 décembre 2013 et paru le 04 décembre au BOAMP et le 05 décembre au JOUE. Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable 3 fois.

Il est alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Matériels administratifs
- Lot 2 : Papeterie
- Lot 3 : Enveloppes – papier à entête
- Le lot 3 est réservé à une entreprise adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2014 et a attribué les marchés.

Après lecture de l'analyse par le président, le marché a été attribué aux sociétés suivantes, qui ont présenté une offre conforme au cahier des charges et aux critères de sélection :

Lot 1 : NV Buro – 21, rue des Sources – 77543 Savigny le Temple

pour un montant mini de 7.000,00 € HT et un montant maxi de 50.000,00 € HT/par période

Lot 2 : Nord Papier – 25, rue Luyot – ZIB - BP 455 – 59474 Seclin Cedex

pour un montant mini de 14.000,00 € HT et un montant maxi de 60.000,00 € HT/par période

Lot 3 : Les ateliers de l'Ostrevent – Route d'Oisy – 59220 Denain  
pour un montant mini de 6.000,00 € HT et un montant maxi de 24.000,00 € HT/par période

En raison des élections municipales, et avec les conseils de la préfecture une deuxième commission d'appel d'offres a eu lieu ce 18 avril 2014 et a confirmé les attributions pour chacun des lots.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces relatives à ce marché.

## **11 MATERIEL RENOUVELE AU SERVICE TECHNIQUE – INVESTISSEMENT**

*Monsieur le Président : Matériel renouvelé au service technique – investissement. Bien entendu Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Alors en fait, pourquoi une telle délibération, c'est parce que le montant de ces matériels est inférieur à 500 € et si on veut les basculer en investissement, il nous faut prendre cette délibération.*

*Monsieur le Président : Des questions, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Donc on a bien compris que c'était pour récupérer la TVA sur les achats.*

*Monsieur le Président : Tout à fait, oui.*

*Jean-Marie FONTAINE : Vous pouvez me redire le montant ? Le montant minimum en dessous duquel on ne peut pas récupérer la TVA ?*

*Dominique MOREL : 500 €*

*Jean-Marie FONTAINE : En dessous de 500 €, on ne peut pas récupérer la TVA ?*

*Dominique MOREL : Non, non. C'est du fonctionnement.*

*Jean-Marie FONTAINE : Et donc là, vous globalisez en fait un ...*

*Dominique MOREL : On ne globalise pas, on demande, puisque c'est des achats qui vont servir et que c'est de l'investissement. On passe une délibération pour que justement pour pouvoir les transmettre en investissement.*

*Monsieur le Président : Vous l'avez bien compris. C'est ce qui nous permet de gagner, de moins dépenser pardon. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

Sur proposition de son Président

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'imputer en section d'investissement différents matériels pour les services techniques :

- Etabli pliant
- Scie circulaire
- Système d'extraction d'air
- Cintreuse etc...

## **12 SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*Monsieur le Président : Point suivant, subvention au Centre Communal d'Action Sociale. Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Il s'agit donc de proposer à l'Assemblée de voter une subvention d'équilibre au Centre d'Action Sociale.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Bien entendu, sans demander d'informations personnelles et confidentielles sur le fonctionnement du CCAS qui ne nous regarde pas. Est-ce qu'il serait possible d'avoir connaissance des grandes lignes en lien avec cette subvention de 540.000 € et cette subvention qui apparaît sans avoir eu de demande de subvention du CCAS ?*

*Monsieur le Président : Le CCAS nous a fait cette demande. Le Conseil d'administration vous dira à quoi, puisque ce sera voté en Conseil d'administration et vous en faites partie, tout au moins une personne de votre groupe. Malheureusement du Front National, il n'y en aura pas, puisqu'ils n'ont pas présenté de candidat. Vous aurez toutes les informations lors du Conseil d'administration du CCAS. Là, nous avons eu les demandes qui viennent du CCAS. Voilà. Donc, nous leur accordons, c'est un choix politique que nous assumons depuis 6 ans et nous avons bien l'intention de le continuer avec ce contrôle qui est par le Conseil d'administration du CCAS qui aura lieu, je pense dans les 15 jours. Sur ce, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, contre, abstentions. 5 abstentions (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy)*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande du Centre Communal d'Action Sociale tendant au versement de la subvention afin de permettre le paiement des dépenses,

CONSIDERANT que pour garantir le bon fonctionnement de cet établissement public, il y a lieu de procéder au versement d'une subvention de 540.000 € au Centre Communal d'Action Sociale,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 540.000 € au Centre communal d'action sociale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

## **13 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

*Monsieur le Président : Point suivant, subventions aux associations locales.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors, je rappelle pour les personnes qui sont dans les bureaux d'une ou d'autres associations, passez à la DGS et on retirera votre vote de la subvention.*

*Monsieur le Président : Je crois que l'on se met d'accord d'entrée. Ceux qui sont dans des exécutifs, on les retirera mais après. On ne va pas commencer à chaque subvention, et bien untel y vote pas. On est d'accord tous ensemble. Oui, j'aimerais un oui. Oui, parce que je veux que ça soit enregistré. Je ne veux pas de problèmes après. S'il y a des questions sur ces subventions, nous sommes à votre disposition. Oui, mon collègue me demande si vous pouviez justement me donner les éléments de ceux qui sont dans l'exécutif, ça simplifierait le travail de retranscription. Vous nous le donnerez après ? OK. Oui.*

*Jean-Marie FONTAINE : Alors, concernant la diminution des subventions, c'est la question que j'ai posé tout à l'heure sur les. Entre 2012 à 684.000 à 2013, 538.000, moins 21 % et on passe en 2014 à 471.000 avec encore moins 12 %. Ce qui fait une diminution entre 2012 et 2014 de 31,07 % de diminution de subventions aux associations.*

*Monsieur le Président : On va répondre à cette question là en premier.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste un constat, pour information, dans la rubrique affaires sociales, vous avez une erreur sur le report qui n'est pas de 3.600 mais qui est de 2.806. Et donc le montant total n'est pas de 472.161 mais de 471.961.*

*Monsieur le Président : Ça sera vérifié. Vas-y répond à la première question.*

*Dominique MOREL : Je voudrais quand même répondre, c'est qu'au niveau des différents montants, vous ne pouvez pas faire ce type de calcul, puisque c'est vrai que vous n'étiez pas là, mais, certains de vos collègues ou anciens collègues qui sont même dans la salle et qui étaient là. Pour le Volley-ball, nous avons une année, fait une avance ou anticipation de versement de 80.000 €. Donc si vous voulez faire un calcul de pourcentage, rajouter ces 80.000 € une année et déduisez là l'autre année.*

*Monsieur le Président : Voilà une partie de la réponse. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les subventions annuelles aux associations reprises dans le tableau ci-après et d'autoriser le versement de celles-ci après transmission par les associations des pièces administratives et comptables :

<b>Association</b>	<b>Subvention de fonctionnement</b>
<b>SPORT</b>	
AIKIDO CLUB	1 500,00
AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC	1 050,00
AMICALE LAIQUE CYCLOTOURISME	920,00
AMIS DE L'EAU	750,00
BROCHET HARNESIEN	4 000,00
CERCLE D'ESCRIME HARNES	1 140,00
CIBLE HARNESIENNE	100,00
ESPERANCE GYMNASTIQUE	6 000,00
HARNES HAND BALL CLUB	50 000,00
HARNES OLYMPIQUE GYM	200,00
HARNES TUNNING CLUB	250,00
HARNES VOLLEY BALL	162 000,00
JAVELOTS LES CLAQUOTS	700,00
JOGGING CLUB	4 100,00
JUDO CLUB HARNESIEN	8 200,00
LE BUT D'ORIENT	400,00
LES VALERIANES	2 030,00
OCEANIC CLUB EXPLORATION	200,00
RETRAITE SPORTIVE DE LA GOHELLE	1 000,00
RETRO SCOOTER CLUB DES HAUTS	400,00
SPORT NAUTIQUE	35 130,00
STE BARBE BOULISTE	200,00

TENNIS CLUB	5 000,00
TENNIS DE TABLE HARNES	1 500,00
U.A.S.H.	21 100,00
U.S.E.P. BARBUSSE	845,00
U.S.E.P. LANGEVIN	405,00
UNION COLOMBOPHILE HARNES	1 000,00
VELO CLUB HARNESIEN	4 000,00
VOLLEY CLUB HARNESIEN	71 000,00
	<b>385 120,00</b>
<b>CULTURE</b>	
ACCORDEON CLUB HARNESIEN	300,00
AMIS DU VIEIL HARNES	970,00
AMIS ECOLE PUBLIQUE LA MINE	1 350,00
ASSOCIATION "LE PREVERT"	20 890,00
CENTRE ITALIEN	200,00
DES LIVRES ET NOUS	390,00
GROUPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	1 150,00
HARMONIES DE HARNES	9 860,00
HARNES CHRZANOW	885,00
HARNES FALKENSTEIN	1 000,00
HARNES JERADA	200,00
HARNES KABOUDA	1 100,00
HARNES VENDRES	200,00
HARNES LOISIRS SCRABBLE	300,00
LES AMIS DE KUJAWIAK	500,00
LES FEMMES EN MARCHE	870,00
LES JULES DE HARNES	1 000,00
TROMPETTES HARNESIENNES	3 000,00
	<b>44 165,00</b>
<b>JEUNESSE</b>	
ENJEU	1 200,00
	<b>1 200,00</b>
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	
ADOT 62	100,00
ASSOCIATION GESTION D ACTION CITOYENNES	200,00
A.V.I.J. 62	1 076,00
A.P.E.I.	380,00
BOUT'CHOU	500,00
JARDINS FAMILIAUX	300,00
RESTOS DU CŒUR	250,00
	<b>2806,00</b>
<b>ENFANCE</b>	
AMICALE LAIQUE	315,00
D.D.E.N.	215,00
PARENTS D'ELEVES DU C.E.S.	9 200,00

	<b>9 730,00</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250,00
AMICALE DES COMMUNAUX	19 000,00
ANCIENS DE CK	200,00
CLUB 3IEME AGE CITE D'ORIENT	585,00
CLUB 3IEME AGE CROIZAT	585,00
CLUB 3IEME AGE GRAND MOULIN	585,00
CLUB 3IEME AGE CITE DU 21	585,00
CLUB FEMININ DU GRAND MOULIN	250,00
FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES TRAVAIL ET HANDICAPES	400,00
FIEST HARNES	300,00
KIROUL QUI ROULE PLUS	500,00
LE RENOUVEAU DE LA PASSERELLE DU BOIS DE FLORIMOND	300,00
LES MEDAILLES DU TRAVAIL	200,00
REVANCHE DU DRAPEAU	200,00
SOURIRE DE LOUISA	300,00
U.C.A.H.	3 000,00
	<b>27 240,00</b>
<b>LOGEMENT</b>	
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	1 500,00
UN TOIT DECENT POUR TOUS	200,00
	<b>1 700,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>471 961,00</b>

N'ont pas pris part au vote, pour les associations qui les concernent :

- Jean-Pierre HAINAUT : AGAC et Association LE PREVERT
- Abdelhaq NEGGAZ : Association Harnes Jerada
- Jeanne HOUZIAUX : Association Sourire de Louisa
- Chantal HOEL : FNATH

## **14 SUBVENTION A PROJET**

*Monsieur le Président : Point suivant, subvention à projet cette fois. Monique MULLEM*

### **14.1 – USEP BARBUSSE**

*Monique MULLEM: Il s'agit de 19 élèves de CM2 avec l'enseignante, Madame VANUYNSBERGHE, 22 élèves CM1/CM2 avec Madame DESQUIEN. Les animateurs seront Emmanuelle, Anne-Sophie, Jacques et Damien. Ils vont partir au centre de vacances « Les Sablières » dans un vieux mas viticole à la mer.*

*Monsieur le Président : Y a-t-il des questions sur cette première subvention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, unanimité, merci.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCORDE une subvention à projet de 15.550 € à l'USEP Barbusse pour le financement de la classe découverte du 19 au 27 mai 2014 à Vendres.

41 élèves de CM1/CM2 sont concernés et seront encadrés de 2 enseignantes et 4 animateurs.

## **14.2 GROUPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL**

*Monsieur le Président : Le point suivant concerne le Groupement Artistique et Culturel. Y'a-t-il des remarques ? Ceux qui sont pour, merci, à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention à projet d'un montant de 1.000 € à l'Association Groupement Artistique et Culturel, pour participation aux frais d'achat de matériels pour la confection des aquarelles du calendrier municipal 2014.

## **15 TAXE D'ANIMATION – ANNEE 2013**

*Monsieur le Président : Taxe d'animation pour 2013. Rapporteur, Anne-Catherine BONDOIS.*

*Monsieur le Président : Questions ? Oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Qu'est ce qu'on entend par le terme « syndicat » ?*

*Monsieur le Président : C'est un syndicat des commerçants non sédentaires et nous remettons, ce sont eux qui font les animations du marché, fête des mères ou Noël, et voilà. Et nous percevons, je crois 1 € par place. C'est nous qui les collectons et nous les remettons à ce syndicat qui fait justement ces animations de marché.*

*Jean-Marie FONTAINE : Oui, mais la question, c'est, est-ce que c'est un syndicat au terme comme on peut le penser ?*

*Monsieur le Président : Non, non, pas syndical comme on peut le penser ...*

*Jean-Marie FONTAINE : Pas syndical. C'est ça. Parce que ma seconde question aurait été concernant la légalité de voter une subvention en direction d'un syndicat de syndicalistes.*

*Monsieur le Président : Ce n'est pas un syndicat du tout ouvrier, c'est un syndicat qui est un regroupement ...*

*Jean-Marie FONTAINE : Un regroupement, d'accord.*

*Monsieur le Président : Voilà. Et d'ailleurs, ça s'appelle les Marchés de France et ce qui nous est apporté en cadeaux régulièrement et en particulier sur les cabas. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions : 5 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy*

Afin de promouvoir le marché hebdomadaire et conformément à la convention délibérée en séance du 20 mai 2010,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) ACCEPTE de verser une subvention de 5171 € au Syndicat Lensois et Littoral des Commerçants non sédentaires correspondant aux recettes communales perçues au titre de la taxe d'animation du marché hebdomadaire pour l'année 2013.

## **16 DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

*Monsieur le Président : Désignation de représentants dans 3 commissions, EURALENS, Chaîne des Terrils et 3iD. Avez-vous déposé des listes ? Oui.*

## **16.1 EURALENS**

*Monsieur le Président : Une première liste – « Harnes un Avenir Durable » : Pour EURALENS, Annick WITKWOSKI, Pour la Chaîne des Terrils, Jean-Luc DAUCHY et suppléant Dominique HUBER, pour 3iD, Dominique MOREL.*

*Déposée par le groupe « Pour Harnes, l'Humaine d'abord ! » : Jean-Marie FONTAINE, Guy SAEYVOET pour la Chaîne des Terrils et Chantal HOEL et Marianne THOMAS pour 3iD. Il n'y a pas eu de dépôt de liste de la part du Front National. Je vous en prie, je ne vous avais pas vu.*

*Anthony GARENAUX : J'aurais une petite rectification à vous apporter, une petite rectification, à chaque fois, vous dites le Front National, nous c'était « Harnes, Bleu Marine ».*

*Monsieur le Président : Ah bon, excusez-moi, j'essaierai de ne plus le faire mais si jamais ça m'arrive encore, n'hésitez pas à me le rappeler.*

*Anthony GARENAUX : Y'a pas de souci. Merci*

*Monsieur le Président : Merci. Je vous propose donc de voter un par un. Pour EURALENS, comment ?*

*Sabbah YOUSFI : C'était une boutade, comme Monsieur est souvent en bleu, ce sera un moyen mnémotechnique de ne plus faire la confusion.*

*Monsieur le Président : J'essaierai, merci de me l'avoir rappelé. Mais comme il ne faut pas mélanger les choses, bon ...*

*Anthony GARENAUX : Effectivement, c'était le but ce soir.*

*Monsieur le Président : Et bien, je vous en remercie, mais franchement, ça m'arrivera sans doute encore, parce que je ne vois pas la différence, mais n'hésitez pas à me le rappeler. Merci.*

*Anthony GARENAUX : Je pourrai peut-être prendre 5 minutes pour vous l'expliquer.*

*Monsieur le Président : 5 minutes !*

*Anthony GARENAUX : 5 minutes, ce sera suffisant.*

*Monsieur le Président : Il me faudra beaucoup plus de temps pour discuter de ce qu'il peut y avoir derrière. Mais sans problème. Le jour où vous me serrerez la main, que vous me direz bonjour, effectivement je vous accorderai peut-être ces 5 minutes. Monsieur j'ai terminé, je passe à la suite. EURALENS ...*

*Anthony GARENAUX : Le jour où vous arrêterez de m'attaquer personnellement, je vous serrerais la main ...*

*Monsieur le Président : Je ne vous attaque pas personnellement ...*

*Anthony GARENAUX : Si*

*Monsieur le Président : Hmm, vous êtes jeune, il est vrai. Aux âmes bien nées n'attend pas le nombre des années ...*

*Anthony GARENAUX : Il n'y a pas que pour ça.*

*Monsieur le Président : ça ne me dérange pas. EURALENS, alors pour la liste « L'Humain d'abord ! », 5 voix (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy), pour la liste « Un Avenir durable » 25 voix. Est donc élue Annick BOS pour ce poste.*

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant de la commune au sein des différentes instances créées par l'association EURALENS.

Deux groupes ont déposé une liste :

- Harnes, un Avenir durable : Annick WITKOWSKI-BOS
- Pour Harnes, l'Humain d'abord : Jean-Marie FONTAINE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR la liste « Harnes, un Avenir durable », 5 voix pour la liste « Pour Harnes, l'Humain d'abord » (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DESIGNE, pour représenter la commune au sein des différentes instances créées par l'Association EURALENS :

- Annick WITKOWSKI-BOS

### **16.2 Chaîne des Terrils**

*Monsieur le Président : Chaîne des Terrils, donc Guy SAEYVOET et Chantal HOEL pour le groupe « L'Humain d'abord ! » 5 voix (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy), pour la liste « Un Avenir durable » 25 voix, Jean-Luc DAUCHY et Dominique HUBER sont donc élus. Abstention, c'est ce que vous avez fait. Je ne me trompe pas, n'hésitez pas à me le dire en levant la main.*

Il est proposé au Conseil municipal de désigner deux représentants de la commune à l'Association « La Chaîne des Terrils ».

Deux groupes ont déposé une liste :

- Harnes, un Avenir durable : Jean-Luc DAUCHY et Dominique HUBER
- Pour Harnes, l'Humain d'abord : Guy SAEYVOET et Chantal HOEL

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR la liste « Harnes, un Avenir durable », 5 voix pour la liste « Pour Harnes, l'Humain d'abord » (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DESIGNE, pour représenter la commune au sein de l'Association « La Chaîne des Terrils » :

- Jean-Luc DAUCHY et Dominique HUBER

### **16.3 3iD**

*Monsieur le Président : Ensuite, pour 3iD, pour la liste « L'Humain d'abord ! », Marianne THOMAS, 5 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy), pour la liste « Harnes, un Avenir durable » 25, Dominique MOREL sera donc notre représentant auprès de 3iD.*

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de 3iD.

Deux groupes ont déposé une liste :

- Harnes, un Avenir durable : Dominique MOREL
- Pour Harnes, l'Humain d'abord : Marianne THOMAS

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR la liste « Harnes, un Avenir durable », 5 voix pour la liste « Pour Harnes, l'Humain d'abord » (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DESIGNÉ, pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de 3iD :

- Dominique MOREL

#### **16.4 Commission Communale des Impôts Directs**

*Monsieur le Président : Ensuite, pour la Commission Communale des Impôts Directs, il y aura deux votes, puisque le premier vote sera une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou de son Adjoint délégué et je propose en Adjoint délégué, Monsieur Dominique MOREL. Ceux qui sont pour, contre, abstentions ? Donc, il y a 3 contre, et 5 abstentions. 2, Ah bon excusez-moi, je ne vous avais pas vu. J'ai cru que les trois mains étaient levées. Donc 2 contre et 6 abstentions.*

##### **16.4.1 Désignation d'un représentant**

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (pour les communes de plus de 2.000 habitants).

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR, 2 voix CONTRE (Anthony GARENAUX et Guylaine JACQUART) et 6 ABSTENTIONS (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Sébastien RICOUART) DESIGNÉ pour remplacer, en cas d'absence, Monsieur le Maire au sein de la Commission communale des impôts directs, Dominique MOREL.

*Monsieur le Président : Ensuite nous devons nommer 16 personnes titulaires et 16 personnes suppléantes. Nous avons donc concocté une liste avec « Harnes, l'Humain d'abord ! » et nous allons vous proposer 16 noms en tant que titulaire et 16 noms en tant que suppléants, sachant qu'à cette commission, l'administration tirera au sort, dans ces 16 noms, pour en extraire 8. La liste qui est proposée est la suivante : En tant que titulaires : MOUTON Nelly, GUIRADO Carole, CHRETIEN Yvan, MOREL Dominique, PAVY Jean, CHEVALIER Nathalie, WITKOWSKI Monique, BUCZEK Noëlle, VLAMYNCK Patrick, LOUH Mustapha, RATAJCZYK Patricia, TATE Corinne, HOUZIAUX Jean-Pierre, DUBART David, BIDAULT Bernard, BOUTHEMY Jean-Louis, sachant que 2 personnes doivent être extérieures de Harnes. Ce sont les deux dernières personnes que je viens de vous citer. En termes que suppléants : DELCROIX Michel, WITKOWSKI-BOS Annick, DELRUE André, OUADI Khiera, KALETA Jean-François, HOUZIAUX Jeanne, AMPOLA Béatrice, ALLARD Maryse, GUELMENGER André, PUSZKAREK Valérie, LECOMTE Francine, KEBBAS Lynda, HENON Séverine, OURDOUILLIE Jean-Louis, HOUZIAUX Omer et TESTELIN Bernard. S'il n'y a pas d'autres propositions ? Ah, oui, il y a une deuxième liste, excusez-moi. Soit je vous oublie, soit je ne vous appelle pas par le bon nom. Y'aurait il quelque chose derrière tout cela ! Et donc, il y a une deuxième liste qui a été proposée, qui est beaucoup plus courte, puisque en titulaire : RICOUART Sébastien et en suppléant : JACQUART Guylaine. J'ai bien prononcé, je vous remercie. Donc, je vous propose de passer sur la première liste qui s'appelle « Harnes Bleu Marine », ceux qui sont pour ? Et bien levez la main quand même, c'est la vôtre de liste. Bon, s'il vous plaît. Donc 3 (GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien)*

...

*Anthony GARENAUX : Pour une fois, vous commencez par nous, c'est pour ça.*

*Monsieur le Président : Ben, oui, j'ai pris la plus courte ! Et puis pour la liste « Harnes, un Avenir durable » et « Harnes, l'Humain d'abord ! », ceux qui sont pour. 30. Les propositions seront donc faites auprès de l'administration qui elle-même tirera au sort parmi ces gens. Je vous remercie.*

#### 16.4.2 Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué, Monsieur Dominique MOREL, et de huit commissaires (pour les communes de plus de 2.000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Deux listes ont été déposées :

- Liste commune des groupes « Harnes, un Avenir durable » et « Pour Harnes, l'Humain d'abord ! » :
  - o Titulaires : MOUTON Nelly, GUIRADO Carole, CHRETIEN Yvan, MOREL Dominique, PAVY Jean, CHEVALIER Nathalie, WITKOWSKI Monique, BUCZEK Noëlle, VLAMYNCK Patrick, LOUH Mustapha, RATAJCZYK Patricia, TATE Corinne, HOUZIAUX Jean-Pierre, DUBART David, BIDAULT Bernard, BOUTHEMY Jean-Louis
  - o Suppléants : DELCROIX Michel, WITKOWSKI-BOS Annick, DELRUE André, OUADI Khiera, KALETA Jean-François, HOUZIAUX Jeanne, AMPOLA Béatrice, ALLARD Maryse, GUELMENGER André, PUSZKAREK Valérie, LECOMTE Francine, KEBBAS Lynda, HENON Séverine, OURDOUILLIE Jean-Louis, HOUZIAUX Omer, TESTELIN Bernard
- Liste du groupe « Harnes, Bleu Marine »
  - o Titulaire : RICOUART Sébastien
  - o Suppléant : JACQUART Guylaine

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 Voix POUR la liste « Harnes, un Avenir durable » et « Pour Harnes, l'Humain d'abord ! » et 3 voix POUR la liste « Harnes, Bleu Marine » (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DESIGNÉ les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants de la liste « Harnes, un Avenir durable » et « Pour Harnes, l'Humain d'abord ! » repris dans le tableau ci-après.

#### 17 DETR 2014

*Monsieur le Président : DETR 2014 et la parole, bien entendu, dès qu'on parle d'argent est à Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Il s'agit en fait d'inscrire au niveau de la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux dit DETR, la mise aux normes thermiques et l'accessibilité de l'entrée de la Mairie. En effet, l'accessibilité n'est pas aux normes handicapés, le fait d'ouvrir et de fermer toujours cette porte sans qu'il y ait un sas, on a une déperdition importante au niveau du chauffage, et de plus, l'accueil est à chaque fois cour circuité.*

*Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques, je vous en prie.*

*Guy SAEYVOET : Je souhaiterais avoir quelques précisions sur le cabinet qui a fait l'étude ? Et éventuellement, si on peut consulter le dossier ?*

*Monsieur le Président : Messieurs, je vais vous rappeler comment ça fonctionne. Ça a été fait en interne, ensuite, il y aura un appel d'offres, bien entendu, et nous étudierons, puisque vous faites partie de cette commission d'appel d'offres, vous aurez le retour et vous regarderez ce qu'il y aura dans cet appel d'offres.*

*Guy SAEYVOET : Justement c'était l'appel d'offres que je voulais voir.*

*Monsieur le Président : Et bien, vous aurez l'appel d'offres. C'est une estimation qui a été faite par nos services ...*

*Guy SAEYVOET : Par vos services ...*

*Monsieur le Président : Vous savez, avant de lancer, de faire un appel d'offres, de lancer un marché, et bien, il y a une étude qui est faite pour savoir combien ça va déjà nous coûter. Ce qui nous permet après, et bien d'estimer si c'est surévalué de la part des entreprises qui répondent ou quelques fois sous-évalué. Mais c'est souvent très rare, ça.*

*Guy SAEYVOET : L'étude a été faite par nos services ?*

*Monsieur le Président : Par nos services. En interne, oui. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? 5 (DRUON Yvan, THOMAS Marianne, FONTAINE Jean-Marie, HOEL Chantal et SAEYVOET Guy). Ceux qui s'abstiennent ? 3 (GARENAUX Anthony, JACQUART Guylaine et RICOUART Sébastien).*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 10 décembre 2013, Monsieur le Préfet nous a transmis les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il convient dès lors pour le Conseil Municipal de délibérer sur les travaux qui feront l'objet de sollicitation de financement.

Cette délibération de demande de subvention de principe sera complétée le temps venu.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR, 5 voix CONTRE (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) et 3 ABSTENTIONS (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) ACCEPTE de solliciter la D.E.T.R pour l'opération suivante :

### **1 – Mise aux normes thermiques et accessibilité entrée mairie**

#### **NOTE EXPLICATIVE**

Bien que de construction récente, l'hôtel de ville de Harnes n'est à ce jour pas conforme en terme de normes d'accessibilité. Une légère marche existe entre le trottoir et le bâtiment ; la signalétique accessible aux personnes handicapées n'est pas existante, à la fois dans l'entrée et l'ascenseur.

De plus, un important travail doit être mené en vue de l'optimisation des dépenses énergétiques : il n'existe pas de sas d'entrée dans la mairie et les déperditions de chauffage sont fortes.

Fort de ces deux constats, il est prévu de revoir le flux d'entrée des citoyens aux services publics municipaux en créant un système de double ouverture, sas d'entrée, orientant directement le public vers la banque d'accueil de la mairie, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 60.000 €.

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT**

30 % - priorité 1 : ACCESSIBILITE : Mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées (ERP-Espaces publics)

### **18 NOS QUARTIERS D'ETE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION A PROJET**

*Monsieur le Président : Point suivant : Demande de subvention à projet et cela pour nos*

quartiers d'été 2014. Et la parole est à Jean-Pierre HAINAUT. Il y en a 3. On va faire un par un.

*Jean-Pierre HAINAUT : Merci Monsieur le Président. Fortifier la démocratie participative en s'appuyant sur les citoyens, c'est la démarche depuis quelques années de la région Nord-Pas-de-Calais, de la municipalité de Harnes qui souhaite développer des liens entre les habitants quels que soient leurs quartiers, leurs âges, leurs origines, afin qu'ils réussissent à faire abstraction de leurs différences pour construire ensemble un projet commun d'intérêt général. Les fêtes des voisins sont les plus emblématiques du genre mais il faut savoir qu'à Harnes c'est une soixantaine d'actions répondant à ces critères qui sont mises en place chaque année, portées par l'association de gestion des actions citoyennes, l'AGAC est financée conjointement par la Région et la Ville. C'est ce qu'on appelle le Fonds de Participation des Habitants. Vous avez tous les éléments sur le document. Sont ainsi menées durant la période estivale des actions très appréciées de la population intitulées « Nos Quartiers d'Été » ouvertes à tous et en particulier aux personnes, aux enfants éloignés des vacances. Sont prévues cette année, deux manifestations dont l'entière organisation est laissée à l'initiative des citoyens des quartiers le dimanche 6 juillet au complexe Mimoun et le 24 août au Bois de Florimond. Elles seront financées comme indiqué. Pour ma part je ne prendrai pas part au vote Monsieur le Président, étant le trésorier pour quelques jours encore, de l'association l'AGAC.*

*Monsieur le Président : S'il y a des questions, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Moi, c'est juste une remarque, j'apprécie d'entendre Monsieur l'Adjoint à la cohésion sociale parler de respect de l'autre et de solidarité et de préservation. Le groupe « Harnes, l'Humain d'abord ! » votera bien entendu pour.*

*Monsieur le Président : Je n'en attendais pas moins de vous et puis, moi aussi, quelques fois quand on parle de respect, j'aime bien aussi dans mes lectures, en retrouver du respect. N'est-ce pas ? Sur ce, pas d'autres remarques ? Je vous propose de passer au vote pour nos quartiers d'été. Ceux qui sont pour ? à l'unanimité.*

L'Assemblée est informée que l'action Nos Quartiers d'Été (NQE) est portée par l'Association de Gestion des Actions Citoyennes (A.G.A.C.) et accompagnée par le correspondant local de Nos Quartiers d'Été.

Il s'agit de l'organisation de manifestations ouvertes à tous, en particulier pour les habitants éloignés des vacances, dans les quartiers durant la période estivale.

L'orientation préconisée pour cette année 2014 par la Région « est de favoriser les initiatives d'habitants autour du bien vivre ensemble : droits et devoirs de chacun, respect de l'autre, solidarité entre les générations, préservation de l'environnement, favoriser la mixité sociale et la rencontre entre les adultes des quartiers... ».

Cette année, deux manifestations seront organisées dans notre ville :

- « Les Arts de la rue », le Dimanche 6 Juillet 2014 au Complexe Mimoun.
- « Le Cirque », le Dimanche 24 Août 2014 au bois de Florimond.

Les objectifs sont les suivants :

- Impulser une dynamique et une mise en réseau des acteurs
- Accompagner les habitants dans une démarche de gestion de projet
- Ouvrir les quartiers sur l'ensemble de la commune
- Encourager l'implication des jeunes (16-25 ans)
- Favoriser les rencontres et les échanges interculturels, intergénérationnels et inter-quartiers
- Créer des moments de convivialité dans les quartiers
- Permettre l'implication et la participation des habitants au projet

- Sensibiliser au développement durable.
- En permettant les rencontres et les échanges entre les habitants
- En favorisant l'expression et l'implication des habitants en tant que bénévoles
- En permettant aux habitants de découvrir les associations et les institutions
- En offrant à tous un accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives.

#### **Plan de financement global :**

- Autofinancement : 900 € (soit 5,6 %)
- Part Ville : 6 000 € (soit 37,1 %)
- Part Région : 9 280 € (soit 57,4 %)
- Pour un coût total de 16 180 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 32 voix POUR et Monsieur HAINAUT Jean-Pierre, en sa qualité de membre d'AGAC, n'a pas pris part au vote, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions nécessaires au fonctionnement de l'action Nos Quartiers d'Été 2014

### **19 FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS 2014**

*Monsieur le Président : Point suivant, c'est toujours Jean-Pierre HAINAUT et ce sera sur le fonds de participation des habitants.*

*Jean-Pierre HAINAUT : Alors, nous venons d'exposer que le fonds de participation des habitants permet de soutenir les actions et initiatives citoyennes qui fortifient le mieux vivre ensemble. Ces actions sont validées par un comité de gestion composé de citoyens ordinaires, de porteurs de projets, de représentants d'associations, de techniciens, d'anciens élus. Pour les mêmes raisons que précédemment, Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote.*

*Monsieur le Président : S'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

L'Assemblée est informée que le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) est un dispositif qui a pour finalité de :

- Favoriser l'émergence et le développement des initiatives locales
- Favoriser la participation des habitants à l'animation de l'espace public.

Les objectifs du FPH sont :

- Favoriser les prises d'initiatives et de paroles de groupes d'habitants
- De promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Contribuer à la montée en citoyenneté et permettre l'appropriation par les habitants des valeurs du mieux vivre ensemble et de la démocratie.

Les actions présentées sont validées par un comité de gestion composé d'habitants, de représentants d'associations (voix délibératives), d'élus et de techniciens (voix consultatives).

Ce Fond est financé à 70% par la Région et à 30% par la ville.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 32 voix POUR et Monsieur HAINAUT Jean-Pierre, en sa qualité de membre d'AGAC, n'a pas pris part au vote, DECIDE :

- De confier la gestion du F.P.H. pour l'année 2014 à l'Association de Gestion des Actions Citoyennes (A.G.A.C.)
- D'accorder une subvention de 5 400 € à l'association, le Conseil Régional intervenant à

hauteur de 12 600 €.

## **20 FONDS D'INITIATIVES DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS 2014**

*Monsieur le Président : Le point suivant est toujours pour Monsieur Jean-Pierre HAINAUT. C'est le fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs.*

*Jean-Pierre HAINAUT : Le fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs, le FITA, permet d'obtenir un financement de la région pour des projets menés dans le domaine de la gestion urbaine de proximité ou de la participation des habitants. Pour des raisons exposées sur le document, l'opération « Des Racines et des Hommes » est éligible à ces fonds régionaux pour un montant de 20.000 €.*

*Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques ? Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Concernant le plan de financement on ne retrouve pas le budget de l'action qui est présentée page 28.*

*Dominique MOREL : Je vais vous répondre. C'est tout à fait normal, puisqu'on n'est pas sûr d'avoir l'ensemble des subventions qui sont demandées. Donc automatiquement on inscrit la totalité des dépenses.*

*Monsieur le Président : J'aimerais bien qu'il suffise de demander, pour avoir. Mais nous demandons et quelques fois, nous n'avons pas. Mais ce que l'on vous demande aujourd'hui, c'est au moins m'autoriser à demander. Cela dit, ceux qui sont pour ? à l'unanimité, merci.*

### **20.1 Demande de subvention – opération « Des Racines et des Hommes »**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que les objectifs du Fonds d'Initiatives des Territoires et de leurs Acteurs sont les suivants :

- Favoriser l'émergence de démarches participatives donnant une place réelle aux habitants dans les différentes phases de conception, de construction et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine ;
- Susciter la mobilisation des habitants dans la régulation de leur cadre de vie, notamment sur l'évolution des usages et pratiques urbaines ;
- Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants ;
- Mobiliser les habitants concernant la veille des dysfonctionnements, la régulation et la construction de projets sur le cadre de vie et l'animation locale.

#### ***Demande de subvention – opération « Des Racines et des Hommes »***

La richesse écologique du territoire associée aux enjeux du développement durable et de la biodiversité confirment la nécessité d'amener les citoyens à être acteurs de leur avenir et non plus simples spectateurs.

Pour cela, la commune de Harnes propose d'engager la population du territoire non seulement Harnésien mais communautaire, sur la voie de l'initiation aux mesures de protection de la planète et de la découverte d'une biodiversité du territoire insoupçonnée.

Ce projet « Des Racines et des Hommes » se doit d'être le moteur d'une écocitoyenneté à développer de manière attractive et ludique en direction des tous les publics ; mais également de répondre à ce besoin en impliquant tous les acteurs du territoire, qu'ils soient habitants, institutions ou acteurs économiques.

#### **PLAN DE FINANCEMENT :**

CONSEIL REGIONAL : 20 000 €

CALL : 20 000 €

VILLE D'HARNES : 106 500 €

VENTE : 3 500 €

COÛT TOTAL DE L'ACTION : 150 000 €

Afin d'assurer l'opérationnalité du projet de développement social du territoire,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement du Conseil Régional dans le cadre de sa politique « le fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs » au profit de l'opération « Des Racines et des Hommes ».

## **20.2 Demande de subvention – opération « Réseau d'Initiatives Citoyennes »**

*Monsieur le Président : Le point suivant, demande de subvention, opération « Réseau d'Initiatives citoyennes » et toujours Jean-Pierre HAINAUT.*

*Jean-Pierre HAINAUT : L'opération « Réseau d'Initiatives Citoyennes » consiste à mettre en place au sein de la MIC des actions innovantes, telles que « cafés citoyens », actions destinées au 16-25 ans, formation de bénévoles, etc ...*

*Monsieur le Président : Des questions ? Il n'y en a pas. Ceux qui sont pour ? à l'unanimité, merci*

Il est rappelé à l'Assemblée que les objectifs du Fonds d'Initiatives des Territoires et de leurs Acteurs sont les suivants :

- Favoriser l'émergence de démarches participatives donnant une place réelle aux habitants dans les différentes phases de conception, de construction et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine ;
- Susciter la mobilisation des habitants dans la régulation de leur cadre de vie, notamment sur l'évolution des usages et pratiques urbaines ;
- Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants ;
- Mobiliser les habitants concernant la veille des dysfonctionnements, la régulation et la construction de projets sur le cadre de vie et l'animation locale.

### ***Demande de subvention – opération « Réseau d'Initiatives Citoyennes »***

L'objectif de ce projet est de développer et de consolider les actions citoyennes mises en place au sein de la MIC (Maison des Initiatives Citoyennes) :

- Proposer des rencontres mensuelles de type « cafés citoyens » sur des thèmes d'intérêts publics.
- Développer les actions collectives proposées aux 16/25 ans afin de leur permettre de s'impliquer d'avantage dans la vie locale et ainsi de participer à l'animation de leur quartier.
- Continuer à former les associations et leurs bénévoles pour permettre in fine d'avoir des bénévoles plus autonomes et leur permettre de monter en qualité leurs projet.

### **PLAN DE FINANCEMENT :**

CONSEIL REGIONAL : 5 000 €

VILLE D'HARNES : 5 000 €

COÛT TOTAL DE L'ACTION : 10 000 €

Afin d'assurer l'opérationnalité du projet de développement social du territoire,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement du Conseil Régional dans le cadre de sa politique « le fonds d'initiatives des territoires et de leurs acteurs » au profit de l'opération « Réseau d'Initiatives Citoyennes ».

## **21 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT – CALL – APPEL A PROJETS « Centenaire de la Grande Guerre » - Exposition « Reconstruire ! »**

*Monsieur le Président : Convention d'attribution d'un financement CALL – appel à projets et cela pour la grande guerre. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote. La convention est jointe. Ceux qui sont pour ? à l'unanimité, merci.*

L'Assemblée est informée que dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la municipalité, en collaboration avec les Amis du Vieil Harnes – le master Muséo-expographie de l'Université d'Artois à Arras et le service Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, a mis en œuvre le projet d'exposition « Reconstruire ! ».

Une demande de subvention a été faite auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui, en séance du 12 février 2014 a décidé d'apporter un soutien financier de 5.000 € à ce projet.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'attribution d'un financement – appel à projets Centenaire de la Grande Guerre – avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

## **22 MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES**

*Monsieur le Président : Modification du règlement des salles, Dominique MOREL, rapporteur. S'il y a des questions ? Et bien, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE la modification du règlement des salles municipales en y ajoutant l'article suivant :

### **REVOCAATION :**

La révocation pour des motifs d'intérêt général (deuil national, guerre, incendie, accident, pandémie, catastrophe naturelle, tout plan de secours activé, destruction partielle ou totale des locaux mettant en insécurité les usagers...) ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La municipalité se réserve le droit, en cas de force majeure de risque de troubles à l'ordre public, d'annuler la réservation sans aucun préjudice à verser au preneur.

### **NON-LOCATION :**

La location ou mise à disposition des salles municipales est interdite aux associations culturelles.

*Monsieur le Président : Vous pensez bien que si nous avons modifié, en aparté, ces articles, c'est qu'il y avait quelques fois des raisons desquelles nous pourrions parler, mais en dehors d'un Conseil municipal.*

## **23 CLUB DE PREVENTION SPECIALISEE « AVENIR DES CITES » - UTILISATION DE LA SALLE DU LCR**

*Monsieur le Président : Point 23, Club de Prévention spécialisée, Dominique MOREL. Pas de questions ? Ceux qui sont pour ? Unanimité*

L'Assemblée est informée que le Club de Prévention Spécialisée « Avenir des Cités » sollicite la reconduction de l'utilisation de la salle LCR le vendredi de 15 heures à 18 heures pour l'atelier peinture sur soie et travaux manuels.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition de la salle LCR au Club de Prévention Spécialisée « Avenir des Cités ».

## **24 EPF – ACCORD SUR CESSION IMMEUBLE AU PROFIT DE MME OLIVIER – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE**

*Monsieur le Président : Accord sur cession immeuble au profit de Madame OLIVIER. Jean-François KALETA, rapporteur.*

*Y'a-t-il des remarques ? Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci.*

L'Assemblée est informée que par délibération du 16 septembre 2013, le Conseil municipal a autorisé l'Etablissement Public Foncier à vendre au profit de Madame OLIVIER domiciliée 36 rue Etienne Goffart, l'immeuble sis à Harnes 38 rue Etienne Goffart, cadastré section AB 1393 au prix de 45.631,91 €.

Par courrier du 11 février 2014, EPF nous informe que le prix a été réactualisé avec les derniers frais de gestion et de cession connus à cette date, ce qui le porte à 49.826,72 € HT soit 52.549,96 € TTC (suivant TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE le nouveau montant de cession au profit de Madame OLIVIER.

## **25 CONVENTION DE SERVITUDE – TERRAIN RUE DE CHATEAU SALINS**

*Monsieur le Président : Le point suivant est une convention de servitude. Rapporteur Jean-François KALETA.*

*Y' a-t-il des remarques ? Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci.*

L'Assemblée est informée que Monsieur et Madame FAILLIE Michaël demeurant 26, rue de Château Salins à HARNES, sollicite un droit d'usage à perpétuité sur le terrain en façade de sa maison, qu'il entretient depuis toujours.

Considérant que de cette servitude est compatible avec l'affectation de ce terrain.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L.2122-4

Vu le Code Civil article 639

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE l'établissement d'une servitude d'usage au profit de Monsieur et Madame FAILLIE.
- FIXE l'indemnité à 3000 €, hors frais divers restant à la charge des acquéreurs (notaire, géomètre, ...)
- CHARGE Maître BONFILS Notaire à Lens de la rédaction de l'acte à intervenir.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **26 FDE 62 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LES OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

*Monsieur le Président : Convention de mise à disposition de service pour les opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité. La FDE 62. Si vous avez des*

remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition de service pour les opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité avec la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) – 39 rue d'Amiens à ARRAS, qui assurera la mission :

- Analyse technique des Propositions Techniques et Financières présentées par ERDF, comprenant :
  - o Vérification de l'état des réseaux électriques existants concernés par les travaux d'extension desdits réseaux pour les besoins du raccordement demandé à ERDF,
  - o Vérification de l'adéquation de la solution technique proposée par ERDF (type de réseau à construire, linéaire de câbles, accessoires mis en œuvre) avec l'état des réseaux et la demande de raccordement dont ERDF est saisi,
  - o Vérification du respect de l'Opération de Raccordement de Référence et du délai imparti à ERDF pour présenter ses Propositions Techniques et Financières,
  - o Vérification des coûts devisés en application du barème d'ERDF approuvé par la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE).
- Remise à la commune, pour décision, d'un avis sur la proposition technique et financière établie par ERDF accompagné d'une note d'explications.

## **27 CONVENTION DE PRET GRATUIT – MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS**

*Monsieur le Président : Le point 27 est une convention de prêt gratuit pour la médiathèque départementale du Pas-de-Calais. Y'a-t-il des remarques ? La convention est jointe, bien entendu. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Unanimité, merci.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de prêt gratuit avec le service de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais, pour l'exposition « La Peinture et les Grands Maîtres » qui se tiendra du 19 au 30 mai 2014 au Musée d'Histoire et d'Archéologie de HARNES.

## **28 EURALENS – COTISATION 2014**

*Monsieur le Président : Le dernier point de ce Conseil municipal est notre cotisation à EURALENS. Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : J'ai lu qu'EURALENS, c'est un outil au service des collectivités. Il vise à la fois à rassembler et à impulser de nouveaux projets. L'objectif ultime, conforter le rayonnement et le dynamisme de l'ancien bassin minier de l'Artois. L'adhésion de la ville de Harnes à EURALENS peut espérer quelle contrepartie d'EURALENS ?*

*Monsieur le Président : La première contrepartie, je ne sais pas si vous avez lu tous les arguments que nous avons développés, même dans cette campagne électorale, c'est que 2 de nos projets sont aujourd'hui labellisés EURALENS. Et sachez que ces projets ont reçu une aide technique et que cette image, ce label, puisqu'on dit bien que c'est un label nous aidera très fortement à réaliser ces projets. Le premier projet est la labellisation EURALENS de toute cette zone entre la médiathèque et Mimoun. Tout l'espace Mimoun qui a été rénové. Et le 2<sup>ème</sup> est un projet que nous avons bâti avec trois autres communes, qui sont Courrières, Noyelles, Loison et Harnes, sur le devenir de la Souchez et de ses berges. Un célèbre paysagiste, d'ailleurs, a travaillé sur ce dossier, et aujourd'hui, ce dossier porté par ces 4 communes et bien se réalisera avec des financements grâce à ce label que nous pourrons aller chercher là où il faut aller frapper aux portes. Et justement, ça me donne l'occasion de dire que, vous savez*

*avoir des projets, tout le monde peut en avoir, le tout c'est de pouvoir les financer. Et pour pouvoir les financer, ce n'est pas avec, uniquement, ce qui nous rentre avec les taux d'impositions que nous avons, que nous pouvons réaliser tous ces projets. Il faut savoir frapper aux différentes portes et c'est ce que nous faisons maintenant depuis 6 ans et ce qui fait que Harnes, aujourd'hui, évolue dans le bon sens. Ça vous convient comme réponse ? Mais je vous donnerai le petit livre avec nos deux projets. Sachez qu'il y a eu 150 projets de déposer, 2 projets harnésiens, mais je ne suis pas tout seul sur le second ont été classés et retenus sur 26 projets au total. Je crois que c'est 26 qui ont été retenus, dont 2 pour notre commune. Et j'en suis très très fier. C'est vrai que nous avons payé notre cotisation à EURALENS dès que EURALENS a été créée, qui remonte à 3 ans, me semble t'il. S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, contre, abstentions, je vous remercie.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Yvan DRUON, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL et Guy SAEYVOET) ACCPETE l'adhésion de la commune à l'Association EURALENS, pour un montant de 1.000 €.

*Monsieur le Président : Voilà, avant de clôturer ce Conseil municipal, je voudrais vous parler d'une chose, vous pouvez, à la limite, il est clôturé, je voudrais quand même vous donner quelques informations sur les fermetures de classes et en particulier, celle qui nous touche de plein fouet, c'est une fermeture de classe à l'école Langevin. J'ai fait le travail qu'un Maire doit faire quand il y a une telle attaque sur ses écoles. J'ai rencontré le DASEN, comme on dit et j'ai rencontré les parents d'élèves aussi et puis j'ai développé mes arguments, pour ne pas avoir cette fermeture. Aujourd'hui, je sollicite du Conseil municipal un soutien. Je vais de nouveau écrire au DASEN et lui dire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Suite à votre courrier en date du 4 avril 2014 m'informant de la fermeture d'une classe envisagée sur le groupe scolaire Langevin / Rolland dès a rentrée 2014, le Conseil Municipal qui s'est réuni ce vendredi 18 avril 2014, après débat à décider de s'opposer à cette fermeture.*

*Veillez trouver ci-joint le document signé par les élus de la ville de Harnes.*

*Je vous prie de d'agrèer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.*

*A vous de juger. Alors je vous fais passer ces feuilles. Ceux qui sont pour, enfin qui s'opposent à cette fermeture, pardon, oui,*

*Jean-Marie FONTAINE : Parfois, comment dire, l'intervention politique est insuffisante au niveau de la Direction Académique et des Académies. Je pense qu'il faudrait associer dans votre démarche les parents d'élèves qui ont montré leur plus vif mécontentement et les inciter à signer ce courrier, qui n'aura que plus de poids. Si, il n'est signé que par 33 personnes, au lieu de 150 ou 200. Le poids ne sera pas le même et ne sera pas lu de la même façon par le DASEN.*

*Monsieur le Président : Je suis bien d'accord avec vous, mais si vous voulez, moi, j'ai déjà fait mes interventions auprès du DASEN, et j'ai demandé aux parents d'élèves de m'accompagner, bien entendu, quand j'ai été reçu par ce DASEN, ça c'est une chose. Là, c'est une décision purement politique que je vous demande par contre, il y a une pétition que je vous signale qui est posée sur le pupitre en bas, que j'ai d'ailleurs signé et que je vous conseille de signer dans la mesure où vous partagez notre vision sur l'avenir de nos enfants. Et cette pétition, si les parents d'élèves sont prêts à me la donner pour la joindre au courrier, j'en suis tout à fait d'accord, vous le pensez bien. Mon courrier plus la leur. Parfait.*

*Je laisse tourner la feuille. Je vous en prie, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.*

*Anthony GARENAUX : Pas de souci. Malgré toute notre opposition en temps habituel. Nous vous soutenons sur ce projet.*

*Monsieur le Président : Et bien, je vous en remercie. Mais, je n'ai pas bien, malgré toute votre*

*opposition c'est, malgré toute notre opposition à quoi ?*

*Anthony GARENAUX : Habituellement,*

*Monsieur le Président : Ah non, attention, vous avez voté des choses, ...*

*Anthony GARENAUX : Oui,*

*Monsieur le Président : Vous avez voté des choses, méfiez-vous, parce que nous c'est enregistré.*

*Anthony GARENAUX : On ne va pas s'opposer bêtement à tout !*

*Monsieur le Président : Ah non, non, surtout bêtement. Pendant que ça tourne, je vous rappelle que le prochain conseil devrait sans doute avoir lieu, courant juin, mi-juin. La date n'est pas encore fixée. Dès que nous l'aurons, bien entendu, nous vous transmettrons l'information. N'oubliez pas de donner, ceux qui appartiennent à des exécutifs d'association, de donner vos noms, en même temps que l'association, bien sûr.*

*La séance est levée à 21 heures.*

*Suivent les signatures au registre.*

